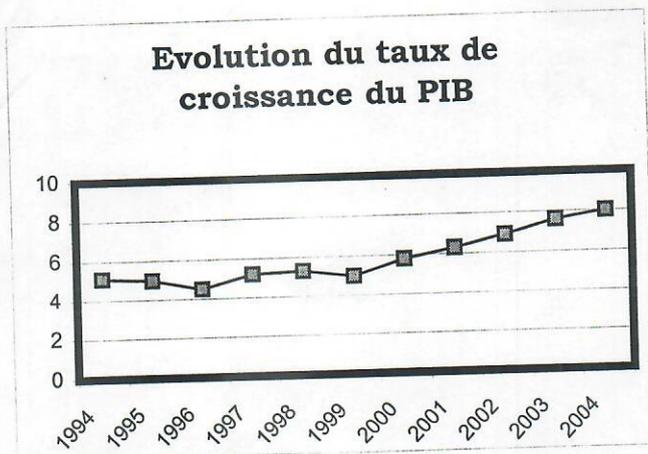


**LES PERSPECTIVES
TRIENNALES**

2000 - 2002



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. SITUATION MACRO-ÉCONOMIQUE.....	3
1.1-EVOLUTION DES AGRÉGATS.....	4
1.2-INDICATEURS DE COMPÉTITIVITÉ.....	5
1.3-FACTEURS DE COMPÉTITIVITÉ.....	6
II- SITUATION SECTORIELLE.....	9
2.1-SECTEUR PRIMAIRE.....	9
2.2-SECTEUR SECONDAIRE.....	12
2.3-SECTEUR TERTIAIRE.....	12
2.4 - SECTEUR QUATERNAIRE.....	14
III- PROJECTIONS MACRO-ÉCONOMIQUES.....	21
3.2-SECTEUR D'OFFRE	22
3.3-EMPLOIS FINALS	23
3.4-FINANCES PUBLIQUES	23
3.5-BALANCE DES PAIEMENTS.....	24
3.6-SITUATION MONÉTAIRE.....	24
3.7-INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENT.....	24
3.7.1-Répartition par agent institutionnel des Investissements.....	25
3.7.3-La répartition sectorielle des Investissements.....	26
3.7.4-Le Financement des Investissements.....	27
IV- CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	28
4.1-SECTEUR PRIMAIRE.....	28
4.2-SECTEUR SECONDAIRE	36
4.2.1-Sous secteurs productifs	<i>Erreur! Signet non défini.</i>
4.2.2-Environnement du secteur privé.....	38
4.3- SECTEUR TERTIAIRE.....	40
4.4-SECTEUR QUATERNAIRE.....	43
V. BONNE GOUVERNANCE.....	49

INTRODUCTION

Les perspectives triennales demeurent un outil intermédiaire incontournable qui permet d'élaborer le Programme Triennal d'Investissements Publics. Elles consistent à actualiser le cadrage macro-économique et à ajuster la prévision de ressources financières mobilisables pour l'investissement. Elles partent théoriquement des résultats atteints sur les plans économique et social pour déterminer à l'aide d'un modèle macrofinancier, le montant de l'enveloppe des investissements nécessaires pour inscrire le Sénégal dans la trajectoire qui lui est tracée par son Plan de développement économique et social.

Ce présent document dont l'objet principal est donc de dégager les perspectives socio-économiques s'articule en deux grandes parties. Une première qui rappelle la situation économique et fait un bref diagnostic des différents secteurs avant de donner la répartition des investissements prévus par macro-secteur. La deuxième partie dégage les conditions de mise en œuvre et ce, pour les différents secteurs socio-économiques.

I. Situation macro-économique

1994-99 Sur la période 1998-1999, l'économie du Sénégal a enregistré des taux de croissance de son PIB relativement significatifs dépassant annuellement 5% en moyenne. Ces performances, assorties d'une maîtrise du taux de croissance démographique, expliquent entre autres l'évolution du PNB par tête qui est passé de 282 000 francs CFA à 316 000 francs CFA entre 1996 et 1999. Ces bons résultats restent tout de même en deçà de l'objectif de croissance à deux chiffres fixée à l'horizon du plan (2001). Ce qui a amené l'Etat et ses partenaires à réviser cet objectif au taux plus réaliste de 7% sur une période relativement longue pour que cette croissance contribue à mieux améliorer les conditions de vie des populations. Cette situation résulte d'une insuffisance de la productivité globale de l'économie. Le secteur productif bien qu'étant qualitativement renforcé, demeure toujours caractérisé par une faible intégration des secteurs d'activité. Le niveau des coûts des facteurs de production n'ont pas été favorables à une efficacité du système productif. Si dans le domaine des télécommunications d'importants efforts ont été faits, la qualité de la fourniture d'énergie est encore faible, pour permettre les secteurs moteurs de l'économie de fonctionner à pleine capacité.

A tout cela, s'ajoute le retard dans la mise en place des investissements. Il est constaté chaque année, que les efforts d'investissement sont en dessous des prévisions aussi

bien du côté du secteur public que du secteur privé. L'Etat, pour l'exécution de son programme d'investissement, n'a pu réaliser que 62% des prévisions en 1998, avec un contenu en FBCF n'atteignant guère 50%.

L'amélioration de la situation sociale peut être constatée à travers les efforts fournis en matière d'éducation et de santé.

Le taux brut de scolarisation est passé de 54,6% à 65,5% entre 1995 et 1999. Le Plan Décennal de l'Education et de la Formation en cours d'élaboration prendra en compte l'efficacité et la qualité dans l'enseignement moyen et secondaire. La santé s'est mieux organisée en se dotant de méthodes de travail, de planification et de coordination des activités au niveau de l'ensemble des structures de base du pays. L'I.B (initiative de Bamako) s'est généralisée et le système du monitoring est maintenant une réalité.

1.1-Evolution des agrégats

En 1999, il est attendu de l'économie sénégalaise un taux de croissance réel de 5% de son PIB contre 5,7% en 1998. Ce ralentissement, inattendu du secteur productif est en partie causé par la baisse de la production d'énergie qui empêche à une certaine catégorie d'entreprises de fonctionner en pleine capacité.

Cette évolution d'au moins 5% maintenue depuis 1995, cache cependant de grandes disparités entre les secteurs et d'une année à l'autre. C'est le secteur primaire qui a le plus perdu de son importance, du fait de ses contre performances en 1996 et 1998. Un redressement est attendu en 1999, qui lui permettra de faire passer sa contribution à la formation du PIB de 17,4% à 17,7% entre 1998 et 1999. Le secteur secondaire qui s'est particulièrement renforcé au cours de cette dernière période, grâce aux différentes réformes visant à restaurer l'environnement de production, a vu sa part dans le PIB passer de 19,6% en 1996 à 20,1% en 1999.

La contribution relative du secteur tertiaire dans le PIB global est restée très élevée ; soit une moyenne de 61% sur la période 1997 et 1999. En effet, elle est passée de 60,5% en 1997 à 61,8% en 1998 soit une augmentation de 1,3 points. En 1999 il est prévu une légère baisse de 0,3 points. La part du secteur passerait ainsi de 61,8% en 1998 à 61,5% en 1999.

Du côté de la demande, on observe une confirmation de la bonne tendance des exportations en 1999. La consommation finale reste toujours contenue (85% du PIB en 1999) ce qui permet d'améliorer significativement l'épargne nationale et de porter la FBCF à un taux de 21,2% du PIB en 1999, malgré la faible contribution des capitaux étrangers.

Pour ce qui est de la Situation monétaire, l'évolution des avoirs extérieurs nets montre une tendance positive depuis 1997 après avoir été de -76,2 milliards en 1996. Ils s'établissent à 13,2 milliards en 1997 et la situation devrait s'améliorer en passant à 50,1 milliards en 1998. L'évolution des crédits intérieurs montre une tendance favorable dans l'ensemble. Sur la période 1996 -1998, ils sont passés de 575 milliards à 621,5 milliards soit une évolution de 7%. Le crédit à l'Etat a connu une baisse de 7,7

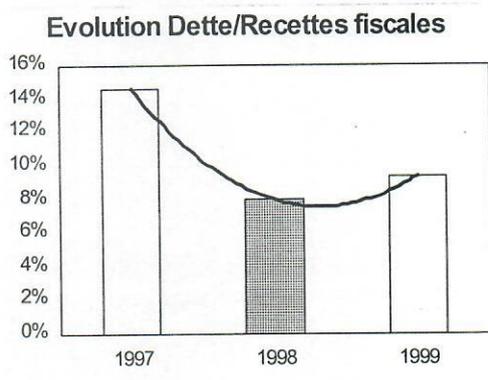
milliards CFA entre 1996 et 1997 passant de 161 milliards à 153,3 milliards avant de s'établir à 181,2 milliards en 1998. Cette situation devrait influencer le comportement du crédit à l'économie. En effet, ils ont aussi évolué en dents de scie. Après avoir augmenté de 27,5 milliards entre 1996 et 1997, ils ont légèrement baissé de 1,6 milliards en 1998. Cette situation constitue une faiblesse dans la poursuite des objectifs de faire jouer, au secteur privé, son rôle d'acteur moteur dans l'économie

Globalement, les Finances Publiques se caractérisent par un déficit de plus en plus important. Le ratio déficit hors dons est passé de -2% en 1997 à -4,5% en 1999, en passant par -3,3% en 1998.

Pourtant, les recettes ont favorablement évolué sur la période 1997-1999, passant de 432,2 milliards à 502,1 milliards soit une progression de 16%. Dans celles-ci les recettes fiscales restent encore très élevées soit 96% contre 4% pour les recettes non fiscales.

Les dons ont par contre diminué d'un milliard en 1999 après une augmentation de 10 milliards à la période précédente.

L'intérêt sur la dette extérieure est un facteur limitant les performances et les objectifs d'investissement pour une croissance durable. Après avoir baissé de près de 20



milliards CFA entre 1997 et 1998, il a augmenté de 8 milliards en 1999 soit une baisse de -25,7% sur la période.

Quant au ratio Dette extérieure/Recettes d'exportation, il s'est maintenu en dessous de 5%. L'intérêt sur la dette intérieure a suivi la même évolution en diminuant de 4 milliards en 1998 puis il a augmenté de 3 milliards en 1999.

Service de la dette

Les dépenses totales sont passées de 488,7 milliards en 1997 à 515,3 milliards en 1998 puis à 609 milliards en 1999 soit une progression de 5,4% en 1998 et de 18,2% en 1999.

1.2-Indicateurs de compétitivité

Ouverte sur l'extérieur, l'économie du Sénégal a un commerce extérieur dont le profil s'améliore du fait d'un dynamisme plus important des exportations par rapport aux importations. De 33,1% en 1998, le taux d'exportation est passé à 32,3% en 99 contre 38,6% et 38,2% pour le taux d'import et respectivement pour les mêmes années.

Contre l'import

D'après les récentes études, le taux de couverture des importations par les exportations s'est considérablement amélioré depuis la dévaluation grâce à une performance de la balance des services non facteurs. En effet, même si la balance des services non facteurs est encore déficitaire, le ratio exportations / importations va baisser entre 1998 et 1999 en passant de 0,79 à 0,76.

Contingency

Sur le marché extérieur, on assiste à une faible diversification des produits exportés, avec une concentration géographique relativement forte. Les principales destinations sont la France les pays membres de la zone francs et l'Inde. ce groupe de pays reçoivent plus de 60% des exportations sénégalaise sur la période 98-99. La nature des produits exportés (faible contenu en valeur ajoutée), le faible niveau de la qualité des infrastructures et la forte concurrence des autres pays plus compétitifs justifient en partie le niveau bas de la productivité des investissements.

Par ailleurs le faible niveau des flux d'entrée de capitaux étrangers, malgré toutes les réformes visant à les attirer, montre à quel point les efforts qu'il reste à faire, pour la compétitivité global, sont encore importants. Depuis le début de l'exécution du Plan, l'accent est mis sur la mise en œuvre des stratégie tendant à attirer les Investissements Directs Etrangers. Toutefois, à l'image des autres pays d'Afrique, les flux demeurent très limités. Ce qui témoigne d'une absence d'avantages relatifs au coût de production et d'une faiblesse des marchés.

Par ailleurs, des études ont montré que le Sénégal a enregistré une dégradation de ses parts de marché sur l'ensemble de ses produits d'exportation. Les rares produits pour lesquels le Sénégal a accru ses exportations, la demande mondiale s'est révélée peu dynamique. La forte concentration des exportations des produits de la pêche dénote des difficultés de ce secteur à pénétrer d'autres marchés. Ce qui constitue des faiblesses dans la recherche de gain de compétitivité. Ces contraintes ont sans doute pesé sur la capacité du Sénégal à faire face à la concurrence des pays d'Asie et d'Europe de l'Est et à tirer pleinement profit de la croissance de la demande mondiale adressée à l'économie.

1.3-Facteurs de compétitivité

La bonne tenue des coûts des facteurs de production peut être observée à travers les flux de capitaux étrangers et l'évolution des parts de marchés. Au regard des deux indicateurs, on se rend compte que les résultats obtenus dans le cadre de l'amélioration du niveau des coûts de production, ne sont pas très significatifs. Le prix des facteurs énergétiques tels que l'électricité pour le Sénégal sont des plus élevés de la région de l'Afrique, même si ceux des communications sont encore dans une fourchette relativement acceptable en Afrique. L'absence des ressources naturelles énergétiques du pays et la vétusté des équipements des structures productrices d'énergie, ne prédispose pas le Sénégal à des coûts de production satisfaisantes à court terme. En plus de ces contraintes communes à l'ensemble du système productif, le secteur de la pêche, qui consacre l'essentiel de nos exportations, souffre d'une insuffisance des infrastructures de stockage, de traitement et de transport.

Parmi les cinq axes stratégiques du 9ème Plan tirés de l'étude prospective "Sénégal 2015" et synthétisant l'option de développement du Sénégal, le premier, à savoir "élever durablement la productivité globale de la nation" va nous intéresser dans notre analyse.

Cet axe s'inscrit dans le cadre d'une amélioration significative de la croissance de la production à travers l'amélioration de la productivité dans l'allocation des ressources. Pour l'Etat cela devait se traduire par la création, au cours du plan, d'un cadre général favorable à l'efficacité, l'impulsion d'un dynamisme valorisant la compétence et la gestion efficiente des ressources publiques.

De manière générale, toutes les politiques sectorielles mises en œuvre par l'Etat dans le cadre des PAS avaient pour but d'instaurer un cadre propice à la relance de la croissance, à travers le relèvement du niveau d'efficacité de l'appareil productif. Ce cadre concerne l'environnement global du système productif, c'est à dire le cadre institutionnel, les coûts de facteurs de production et les mécanismes de promotion des exportations.

Dans cette partie nous traiterons surtout des coûts de facteurs et de leur impact sur la compétitivité des produits sénégalais.

Les théories de la croissance les plus récentes insistent toutes sur le rôle primordial joué par l'accumulation du capital et sa productivité au sens large, c'est à dire, à la fois physique et humaine sur la croissance. En effet selon ces théories nous pouvons avoir deux cas de figures: soit l'investissement supplémentaire ne produit pas de rendement marginal dégressif ; soit une partie de cette production supplémentaire sert à des activités exerçant un effet accélérateur direct sur le progrès technique et la croissance économique.

L'accumulation du capital et sa productivité sur le long terme et le rapport investissement-revenu national (part de ce revenu consacrée aux investissements) sont des éléments déterminants des différences de croissance économique entre les pays. Ainsi des études de l'ONUDI sur la période 1970 -1995 montrent que la corrélation entre la forte croissance et le taux d'investissement élevé dans différents pays:

- Pays à forte croissance:
 - taux moyen de croissance du PIB de 7%,
 - taux d'investissement moyen de 30%
- Pays à croissance moyenne:
 - taux moyen de croissance du PIB de 4%,
 - taux d'investissement moyen de 20%
- Pays à croissance faible :
 - taux moyen de croissance du PIB inférieur à 2%,
 - taux d'investissement moyen de 12%.

1.4-Le Sénégal et l'UEMOA

Plusieurs études, telles que *Le Sénégal: le défi de l'intégration internationale* publiée par la Banque Mondiale en 1997 ou encore l'Environnement des Entreprises Industrielles de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, faite par le patronat Sénégalais(CNP et CNES) et publiée par la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Dakar en 1996 , comparent les différents coûts de facteurs du Sénégal avec ceux de pays de l'UEMOA ou de pays émergents d'Asie du Sud Est.

Au niveau de l'UEMOA, le prix du Kwh d'électricité à usage professionnel hors TVA est le plus cher au Sénégal avec 107.18F CFA suivi du Mali avec 82 F CFA, puis du Niger et du Burkina Faso avec 70F CFA , du Bénin avec 66F CFA, de la Côte d'Ivoire avec 65.93F CFA et du Togo avec 62.4 FCFA.

Pour l'électricité basse tension les tarifs appliqués au Sénégal sont supérieurs de 43% au tarif moyen communautaire.

Pour la moyenne tension les tarifs sénégalais sont supérieurs de 12% au tarif moyen communautaire et équivalent ceux des pays enclavés(Mali, Niger) ayant un tissu industriel relativement faible.

Pour la haute tension les tarifs du Sénégal sont inférieurs de 48% à ceux du Niger et supérieurs de 146% à ceux de la RCI (cet écart est même 213% aux heures de pointe).

Pour l'éclairage public, le tarif est le plus élevé au Burkina Faso suivi du Sénégal

D'une manière générale, le Sénégal est le pays le plus cher de l'Union, quel que soit le type de tension. Toutefois si l'écart peut s'expliquer entre le Sénégal et la RCI du fait du potentiel hydroélectrique de ce dernier, il n'en est pas de même pour les autres pays souvent enclavés et sans potentiel hydroélectrique.

Le tarif TTC en vigueur au Sénégal pour la tranche sociale (0-20m³) est inférieur de 36,4% à celui du Burkina, à celui de la RCI de 1,2% et à celui du Togo de 14,7% alors qu'il est supérieur de 78,4% à celui du Mali, de 16,3% à celui du Niger et 15,4% à celui du Bénin.

Pour la tranche pleine (20-100m³), le tarif appliqué au Sénégal est supérieur de 139,5% à celui du Bénin, de 124,4% à celui de la RCI, de 100,8% à celui du Mali, de 70% à celui du Niger et de 111,9% à celui du Togo. Il est cependant inférieur de 41,5%.

La tranche dissuasive (plus de 100m³), le tarif est supérieur de 109,7% à celui du Bénin, de 55,1% à celui de la RCI, de 94,9% à celui du Mali, de 59,1% à celui du Niger et de 138,9% à celui du Togo même s'il est inférieur de 40,1% à celui du Burkina.

L'étude préconise que le repreneur privé de la SONEES, pour être compétitif applique les tarifs suivants: un prix exploitant se situant entre 200 et 210F le m³ et des taxes relatives à l'équilibre financier inférieures à 150FCFA.

En matière de tarifs des communications interurbaines et internationales, le Sénégal a les coûts de taxation de base les plus bas de l'UEMOA même si pour les communications urbaines, les prix pratiqués au Sénégal sont après ceux du Bénin les plus élevés.

Pourtant la fiscalité sur les télécommunications (TVA) est la plus élevée au Sénégal avec un taux de 20% alors que le taux moyen de l'UEMOA est de 14%. Egalement les frais de raccordement au Sénégal sont supérieurs de 160% à ceux du Burkina, de 87% à ceux du Niger et de 30% à ceux de la RCI et inférieurs de 6% à ceux du Bénin.

Au niveau des frais d'abonnement, après la RCI, le Sénégal avait en 1996 les tarifs les plus élevés : ils sont supérieurs de 204% à ceux du Mali, de 60% à ceux du Togo, de 11% à ceux du Burkina. Depuis 1997 avec la privatisation de la SONATEL, ces tarifs ont été revus à la baisse de près de 50%.

Pour les transmissions de données par paquets et le télex, le Sénégal est le pays le moins cher de l'UEMOA.

Pour ce qui est du courrier postal le Sénégal a l'un des tarifs les plus chers, après le Burkina et la RCI pour une lettre de 20g à destination d'un autre pays de l'UEMOA alors qu'il a un prix moyen pour l'international. Pour les paquets de 1000g aussi bien à destination de l'UEMOA qu'à l'international, le Sénégal a les seconds tarifs les moins élevés de l'Union après respectivement le Niger et le Burkina.

En matière d'infrastructures de transport, le Sénégal est vraiment enclavé par rapport aux autres pays membres de l'UEMOA, notamment en routes et voies ferrées vers le Mali ou la Guinée Bissau. Une étude comparative sur l'environnement des entreprises industrielles de l'UEMOA, publiée en 1996 donne les éléments suivants:

- le tarif moyen du transport terrestre intérieur du Sénégal est supérieur de 7,5% à celui du Bénin, de 6,3% à celui du Togo et de 3% à celui de la Côte d'Ivoire, pays côtier comme lui. Il est inférieur de 38,9% à celui du Burkina Faso, de 20,7% à celui du Niger et de 0,1% à celui du Mali, pays enclavés. Le Sénégal est ainsi désavantagé par rapport aux autres pays de l'UEMOA car il partage le moins de frontières avec les autres d'une part, et que des accords existent entre certains Etats en matière de transport terrestre entre le Togo, le Burkina et le Niger ou encore entre le Bénin et le Niger, d'autre part.
- Le tarif moyen du transport ferroviaire intérieur au Sénégal est supérieur à celui du

Bénin et du Niger, de 8,8% et identique à celui du Mali. Cependant il est inférieur de 45% à celui du Burkina, de 27,8% à celui du Togo et de 14,2% à celui de la RCI. Pourtant pour ce qui du transport intra-communautaire UEMOA, le Sénégal et le Mali ont le tarif le moins cher en attendant la création d'une société mixte de gestion Sénégal-Malienne (20% de capital pour chacun des deux Etats et les 60% restant aux privés) prévue en décembre 1999.

- Le tarif de fret aérien moyen à destination de la France est le plus bas au départ du Sénégal du fait certainement de sa position géographique avantageuse (la partie la plus occidentale de la sous région. Il est inférieur de 16,6% à celui du Bénin et du Togo, de 15,4% à celui de la Côte d'Ivoire, de 14,6% à celui du Togo, de 11,8% à celui du Niger et de 7,5% à celui du Mali. Pour les USA le Bénin a le tarif de fret aérien le plus bas de l'union parce que les compagnies membres de l'ATAF appliquent une tarification spéciale en dessous des taux standards de l'Afrique de l'Ouest.

Il ressort de l'analyse de ces différents coûts de facteurs que le Sénégal doit faire des efforts pour améliorer sa compétitivité au sein de l'UEMOA d'abord et vis à vis des autres pays ensuite si elle veut attirer les investisseurs et accroître ses exportations.

Par ailleurs, le Sénégal se positionne parmi les premiers pays de l'union en matière de maîtrise de l'inflation. Le taux d'inflation, en 1998 s'est établi en dessous du taux communautaire (2,1% de cumul entre janvier et octobre 1998).

II- Situation sectorielle

L'évolution de la situation macro-économique au cours de cette récente période présente un profil global satisfaisant avec de grandes disparités sectorielles distinctes.

2.1-Secteur Primaire

La contribution du secteur primaire à la formation du PIB (17%) demeure encore faible malgré les efforts considérables qui ont été faits dans les différents sous secteurs qui sont concernés. En plus des conditions climatiques pas du tout favorables, beaucoup de contraintes subsistent nonobstant les différentes politiques de relance et infléchissent les tendances par le biais de l'Agriculture. Les autres sous secteurs, la pêche, l'élevage et la forêt, ont connu des performances relativement insuffisantes au regard des objectifs fixés. Au plan des Investissements le secteur primaire absorbe 31% du montant total des investissements publics.

Agriculture

Ce sous secteur représentant la moitié du PIB du secteur primaire a connu une évolution négative ces dernières années. Cependant, sa contribution à l'exportation reste relativement importante du fait des résultats des filières arachidières et horticole. Toutefois, le poids des importations céréalières essentiellement constituées de riz (72%) demeure encore très lourd. En matière d'investissement, ce sous secteur absorbe 38% de l'enveloppe des investissements publics réservée au secteur primaire.

Cependant, les actions d'intensification agricoles restent encore timides pour augmenter la productivité des cultures et les circuits de commercialisation demeurent non encore maîtrisés après la libéralisation et, du manque d'organisation des acteurs de la filière.

En sus de ces contraintes, l'agriculture reste encore dépendante d'une pluviométrie en baisse et mal répartie dans l'espace et dans le temps. La culture irriguée reste encore confrontée à nombres de difficultés.

L'objectif d'assurer la sécurité alimentaire en s'attaquant à la productivité a été compromis parce que les différents programmes mis en place (intensification de l'agriculture maîtrise de l'eau, reboisement etc.) n'ont pas atteint les résultats escomptés. La campagne agricole 98/99 a connu une baisse sensible. La production de coton a baissé de 50%. Alors que l'arachide qui a moins reçu les contrecoups des aléas climatiques a progressé de 35,2% pour l'arachide d'huilerie et de 4,9% pour l'arachide de bouche. Le taux de couverture des besoins céréaliers 50% en 97/98 reste en deçà des objectifs de 73% fixés par l'Etat.

Hydraulique Rurale

Les efforts consentis par l'Etat appuyé par la communauté internationale ont contribué à la couverture de 42% des besoins en eau potable en référence à l'objectif de 35 litres /jour/habitant. Dans le cadre du renforcement et de la modernisation de la stratégie de gestion et de la planification des ressources en eau, 800 points d'eau permanents assurant un taux de couverture de 43% ont été réalisés. Ces équipements ont une capacité de production de 26 litres /jour/habitant en 1998.

Puits ou forages ou puits?

Un programme de réforme en maîtrise de maintenance et d'exploitation hydraulique est mis en place. Il couvre une zone Test dans 4 régions : Thiès, Diourbel, Kaolack et Fatick avec le concours de l'AFD.

Centre de conseil

Le sous secteur de l'irrigation a bénéficié de 56% des ressources consacrées au développement agricole grâce aux investissements effectués sur les grands fleuves et leurs affluents : Diama, Manantalli, Affiniam Guidel, les digues anti sel, les ouvrages de retenue et de rétention d'eau. Il représente 3% des surfaces cultivées soit 103 000 ha de surfaces aménagées sur un potentiel de 400 000 ha avec un taux moyen d'exploitation de 60%.

4 régions de Fatick et Kaolack ?

Uniquement région de K. las et Babel

Elevage

L'élevage reste toujours marqué par un système extensif malgré les expériences d'intensification que l'on s'efforce de mettre en œuvre. Tout de même sa contribution à la formation du PIB est non négligeable (7,5%). En 1998, ce sous secteur représentait plus de 35% du PIB du primaire après avoir réalisé des taux de croissance d'au moins 5% l'an au cours des trois dernières années. Il participe à la sécurité alimentaire en intéressant 30% des familles sénégalaises.

*31 x 1% = 5,9%
C'est à dire avec 7,5%*

Le secteur a connu une croissance globale estimée à 5,8% en 1998. Malgré cette croissance, l'offre nationale de viande ne couvre qu'une consommation de 11,6kg/an/hbt en 1998. La production laitière reste encore faible malgré une production de 110 millions de litres. La facture est passée de 13 milliards en 1993 à 30 milliards en 1998. La filière cuirs et peaux principale source de recettes d'exportation a une valeur marchande de 2 milliards de F CFA ces deux dernières années.

La filière avicole traditionnelle approvisionne 60 à 70% du marché avec 14 millions 239 598 de sujets en 1998, alors que l'aviculture moderne localisée au niveau des grands centres de consommation a un effectif de 6,1 millions en 1999.

La production d'œufs a accru de 60% entre 1994 et 1998 et l'investissement privé dans cette filière a atteint les 2 milliards F CFA. Malgré les performances notées, le secteur reste confronté à des contraintes majeures liées à la faiblesse des investissements publics (4,71%) en 1998 alors qu'il devrait passer à 9,7% d'ici l'an 2000. Le crédit se situe à 150 millions alors que les besoins sont estimés à 2,5 milliards.

Dans le domaine de l'Apiculture, les importantes potentialités que recèle le pays restent encore faiblement exploitées. Concernant la filière équine, la production est estimée à plus de 445 000 têtes utilisées essentiellement pour les travaux agricoles et le transport.

Pêche

La pêche connaît une croissance régulière qui la place au premier rang de l'économie nationale en terme de recettes d'exploitation. La pêche artisanale connaît un développement soutenu depuis les années 70 grâce aux mesures incitatives dont elle a pu bénéficier (détaxation des équipements de pêche et de carburant et autres produits dérivés....). Quant à la pêche industrielle, elle est restée stable depuis bientôt une décennie. En effet, même si on note une augmentation de l'effort de pêche, la flotte est encore vétuste. La pêche et ses activités contribuent de façon déterminante à la formation du Produit Intérieur Brut et à la croissance.

Actuellement, le secteur représente environ 11% du PIB du secteur primaire et 2,5% du PIB total. Les estimations les plus récentes donnent un potentiel exploitable dans la zone économique exclusive du Sénégal de l'ordre de 450 000 tonnes,

*en général
ou par an ?*

Forêt

Le secteur de la forêt reste très mal connu du point de vue des performances économiques. Cependant, il joue un rôle relativement important en amont d'une importante activité de transformation (production de jus locaux). Il reste toutefois très déterminant dans le maintien d'un environnement viable.

Se reporter à la DSP

à la place dans ce secteur

La forêt constitue une source vitale pour un bon nombre de familles pauvres, ce qui l'expose à des risques réels de dégradation. Malgré les efforts, la superficie des formations forestières ne cesse de régresser influençant la dégradation du cadre de vie. Les ressources ligneuses sont surexploitées avec près de 2 millions de mètres carrés par an exploitées sur une potentialité de 13,9 millions de mètres carrés. En 1998, les superficies brûlées ont connu une hausse par rapport à 1997 en passant de 151000 ha à 223700 ha.

faiblesse des I.

Pour ce qui est de la pêche continentale et de l'aquaculture, la production est estimée à 33000 tonnes représentant 12% de la production halieutique.

*à la place
du secteur
Pêche
qui est en haut*

2.2-Secteur secondaire

Le taux de croissance du secteur en termes réels a été de 5,2% confirmant la tendance amorcée depuis le changement de la parité. Les légères contre performances connues en 1996 étaient surtout dues aux industries de transformations de produits agricoles qui ont subi le contre coups des mauvais résultats de l'agriculture enregistrés cette année. Néanmoins, le secteur secondaire a vu sa contribution à la formation du PIB évoluer de 19,5% en 1996 à 20,1% en 1999, après avoir atteint 20,2% en 1998. Globalement, l'Industrie sénégalaise s'est bien comportée au cours de ces dernières années, même si les objectifs sont loin d'être atteints. En 1999, les estimations montrent cependant une dégradation de l'activité suite aux nombreux délestages dans le secteur de l'électricité. Les désagréments sont surtout atténués par le fait que nombreuses sont les grandes entreprises qui produisent leur propre électricité.

Le sous secteur des industries extractives a connu une progression sur la période 1996-1997 de 9,8%. Il a enregistré une baisse sensible de son rythme d'évolution (-2,4%) en 1998. En 1999, les estimations de son taux de croissance atteignent 23,4%. Ce sous secteur reste toujours dominé par la filière phosphate.

L'industrie des matériaux de construction, dominé par la production de ciment, a également connu une nette progression suite à l'accroissement de la demande du sous secteur des BTP. Ce dernier a bien répondu aux besoins intérieurs et sa croissance s'est maintenue en hausse au cours de ces dernières années avec une accélération très significative faisant passer son taux de croissance de 12,7% en 1998 à 16,8% en 1999.

La branche des industries chimiques a également enregistré de fortes hausses de sa production en 1997 (14%) et 1998 (25,4%) grâce à la bonne tenue des cours mondiaux. Le sous secteur des produits pétroliers est aussi en expansion avec une hausse de 16,2% de sa production en volume en 1998. Les autres industries, très tributaire de la production d'énergie, ralentissent leur rythme de croissance en 1999 soit 2,3% contre 7,2% en 1998.

2.3-Secteur Tertiaire

Le secteur tertiaire est le secteur le plus important de l'économie du point de vue de sa contribution à la formation du PIB qui dépasse régulièrement 50%. Il regroupe principalement le transport, les télécommunications, le commerce, le tourisme et les autres services.

Les Télécommunications

Les télécommunications constituent un apport essentiel dans le développement des marchés des capitaux. Afin de relever les multiples défis de manière à faire jouer au secteur des télécommunications son rôle moteur dans la relance de l'économie nationale, une seconde réforme du secteur a été engagé depuis 1995.

L'examen du bilan des réalisations du plan quadriennal glissant (PQG) 1998/2001 au 31/09//98 permet de constater que ce dernier est globalement satisfaisant.

Cependant, à l'instar des profondes et rapides mutations dans le monde des télécommunications, le Sénégal s'est engagé à procéder à des réformes institutionnelles incontournables. C'est ainsi que la mise en place d'un nouveau cadre juridique pour le développement des télécommunications aura pour but de concilier l'ouverture à la concurrence (pour améliorer la compétitivité de notre économie) et la consolidation d'un service public.

Le réseau de la poste couvre l'ensemble du territoire national. Il joue un rôle important dans la diffusion des services financiers en faveur des régions de l'intérieur, par le biais des Chèques Postaux et de la Caisse Nationale d'Epargne. La Poste est cependant soumise à de multiples contraintes qui limitent son développement et sa participation à la création de la richesse nationale.

Transport

Le PAST constitue le programme de référence des sept dernières années (1991/1998) du secteur des transports. Il a pris fin en juin 1999. L'objectif visé par la politique et pris en charge par le PAST était l'amélioration de l'efficacité du système de transport pour mieux soutenir le système productif, la réduction des coûts et l'amélioration du fonctionnement des structures chargées de la gestion du système des transports. Son taux d'exécution global au 30 septembre 1997 est de 64% (57% pour le volet routier, 92% pour le volet ferroviaire, 98% pour le volet portuaire et 73% pour le volet aérien) soit un engagement global de 136 milliards FCFA sur 212 milliards.

Globalement, la stratégie et le programme ont aidé à corriger les insuffisances qui marquaient le secteur. Dans l'ensemble, les infrastructures sont en meilleur état. La planification des investissements et l'efficacité opérationnelle des structures ont commencé à s'améliorer. L'intervention du secteur privé a été généralisée pour les travaux d'entretien.

Globalement, les obstacles à une réalisation correcte du PAST sont liés à la non satisfaction des engagements pris vis à vis des partenaires financiers du Sénégal et de certains bailleurs.

Le manque notable d'efficacité de la fonction maintenance est l'une des faiblesses constatées pour l'ensemble des composantes du système de transport, à l'exception, dans une certaine mesure, de l'outil aéroportuaire. Ce qui a conduit ces dernières années à des programmes très lourds de réhabilitations qui mobilisent des capacités financières importantes au détriment de la modernisation et du développement du système de transport.

Par ailleurs, si la conservation des outils existants demeure une priorité, il ne faudrait pas perdre de vue que la réhabilitation constitue un gros handicap, par l'importance des ressources budgétaires qu'elle nécessite.

Le bilan du PAST fait apparaître un certain nombre d'insuffisances qui doivent servir d'enseignements et être pris en compte dans le futur. Il faut souligner que l'un des

La politique du Gouvernement en matière d'eau potable et d'assainissement, consistait en milieu rural, à multiplier les points d'eau et en milieu urbain, à augmenter les branchements sociaux et à supprimer et ou privatiser les bornes fontaines publiques. Il s'agissait plus précisément, d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 61% en 1995 et une dotation spécifique de 27 litres par habitant et par jour.

Signalons qu'aujourd'hui en milieu urbain, la consommation spécifique est de l'ordre de 57 l / hab/jour dans la région de Dakar, et de 44 l/hab / jour dans les régions.

L'assainissement public (dans l'optique de préservation de l'état sanitaire des populations, protection et amélioration de leur environnement) est de type collectif et n'existe que dans les centres urbains. Les réseaux collectifs ne desservent que 15% de la population urbaine et moins de 6% de la population totale. En milieu rural, il n'y a aucun système d'évacuation des eaux usées ni de déchets domestiques.

Les objectifs spécifiques relatifs à l'hydraulique urbaine concernent essentiellement la fourniture d'eau potable de bonne qualité (directive OMS) accessible aux populations avec un excellent service. Et l'acquisition d'une autonomie financière du secteur grâce à un équilibre raisonnable entre les recettes et les dépenses.

En ce qui concerne le **Projet Sectoriel Eau**, les objectifs spécifiques reposent sur une meilleure gestion des ressources entre les utilisateurs potentiels. Pour cela, le renforcement des capacités institutionnelles du Service de Gestion et de Planification des Ressources en Eau du Ministère de l'Hydraulique, de la Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) et de l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS)

Egalement, l'augmentation de la production d'eau au profit de la région de Dakar de 34% environ d'une part et la réduction des fuites dans le réseau de distribution d'eau d'autre part.

En matière d'assainissement, l'augmentation de l'efficacité du système d'égout existant le développement de l'assainissement dans les villes secondaires et la promotion du recyclage des eaux usées municipales dans l'irrigation après épuration sont les principaux objectifs.

Le Projet Sectoriel Eau comprend trois composantes à savoir le renforcement des capacités institutionnelles, l'approvisionnement en eau de la région de Dakar, l'Assainissement Urbain. La mise en œuvre de la réforme a permis d'une part d'améliorer significativement la disponibilité en eau dans la région de Dakar, grâce à la restriction des débits de nuit en amont, notamment des maraîchers et d'autre part de lutter contre les fuites d'eau grâce à une politique de sectorisation du réseau et de détection des fuites, le renouvellement du réseau.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, l'amélioration de sa potabilité s'effectue grâce à la diminution sensible des phases vidange/remplissage des conduites. S'il est vrai que pour la qualité bactériologique le taux d'échantillon, en décembre 1998, était de 96 % et de 98,8 % (soit + 3,8 % de l'objectif) pour la qualité physico-chimique, la qualité de l'eau de consommation au plan national par contre pose problème. Aussi, pour en

atténuer les effets néfastes, il serait judicieux de doter chaque ville ou grand centre urbain, d'un laboratoire d'analyse bactériologique aux fins de suivi systématique et d'identification des causes de contamination.

Quant au recouvrement régulier et total des factures de l'Administration, l'Etat participe positivement au développement du secteur de l'hydraulique urbaine et plus fondamentalement à la constitution des résultats généraux de la Réforme. Cependant, au cours des exercices 1996/1997, la SDE a été confronté à des difficultés financières du fait de l'accumulation d'arriérés des communes et des universités à hauteur de 1.500 millions CFA . En effet, de difficultés subsistent pour les administrations dont les dotations budgétaires sont faibles. Une procédure de transfert de factures non engagées au niveau central doit être étudiée pour éponger les créances de ces administrations.

Il faut souligner les résultats positifs issus de la privatisation des bornes fontaines, qui ont permis un recul de la consommation des bornes fontaines , une réduction de leur nombre et l'augmentation des branchements au réseau d'eau.

En ce qui concerne le sous-secteur de l'assainissement, l'étude institutionnelle décidée dans le cadre du Projet Sectoriel Eau est en cours . Cependant il ne semble pas évident que son niveau de service actuel égale au moins celui d'avant Réforme. L'ONAS reste confrontée à des difficultés liées à la faiblesse de ses recettes comparées à ses charges d'entretien et de fonctionnement du réseau. Il avait d'ailleurs été proposé de relever le niveau de la surtaxe assainissement qui constitue près de 90 % des recettes, à 10 %. Le niveau du coût de raccordement ayant été décrié par la population, il serait étonnant que la proposition actuelle soit propice à l'augmentation du taux de raccordement.

L'assainissement public est de type collectif et n'existe que dans les centres urbains. Les réseaux collectifs ne desservent que 15% de la population urbaine et unis 6% de la population totale. Le milieu rural se caractérise par une insuffisance notoire d'installations sanitaires. En ce qui concerne l'assainissement liquide, 14,3% des ménages sont branchés aux réseaux d'égouts, alors 60% en milieu rural et 3,5% en milieu urbain ne dispose d'aucun système d'assainissement.

Culture

La politique de décentralisation des infrastructures culturelles a été amplifiée grâce à l'action des collectivités locales et les initiatives des population. Ces dernières années, la valorisation des activités culturelles a souffert des contingences budgétaires des programmes d'ajustement structurel.

De manière générale les facteurs qui entravent le développement des activités culturelles restent principalement liés, au manque d'organisation du secteur, le faible encadrement et la pénurie des ressources.

Néanmoins, beaucoup d'acteurs de la vie culturelle (musiciens, peintres, plasticiens) se sont illustrés dans plusieurs domaines aux niveaux régional, national et international.

Le secteur de la culture a aussi bénéficié récemment d'importantes mesures qui visent à favoriser davantage la mise en relation de créateurs et promoteurs de divers horizons. Il

s'agit notamment de l'affectation de la Résidence de Médina et la restitution du Musée dynamique au Ministère de la culture, de l'ouverture du Village des Arts et la création d'une bibliothèque nationale. Aujourd'hui le contexte culturel actuel est marqué, ici comme ailleurs, par une ouverture de plus en plus importante sur l'extérieur et une intensification des échanges.

Il est apparu nécessaire de mettre en œuvre des programmes cohérents et réalistes tenant compte de l'étroitesse des interactions entre la culture et les autres secteurs d'activités socio-économiques et d'associer les populations à la conception et à l'exécution des projets culturels. A cet effet, la lettre de Politique de Développement du secteur a été élaboré. C'est un cadre qui définit les grandes orientations du secteur, fixe et les objectifs et les diverses stratégies d'intervention..

Education

Sur le plan de l'éducation, on note une hausse du taux de scolarisation en 1998/1999 avec 65,5% contre 61,7% en 1997/1998. Le taux de scolarisation des filles a également connu une hausse en passant de 55,5% à 58,1% sur la même période. Cependant le niveau de scolarisation reste très variable d'une région à une autre. De plus de 90% à Dakar et à Ziguinchor, le taux de scolarisation est de 36% pour la région de Diourbel.

L'amélioration du taux de scolarisation aussi bien au niveau national qu'au niveau régional, résulte de la conjugaison de plusieurs actions :

- l'impact non négligeable du fonctionnement des classes à double flux et flux multigrades,
- le recrutement de 1200 volontaires de l'éducation depuis 1995,
- l'augmentation du nombre de classes,
- et l'impact des programmes financés par nos partenaires.

Par ailleurs, il convient de souligner l'amélioration du rendement interne de l'enseignement élémentaire, par une hausse régulière, depuis 1995, du taux de promotion et une baisse du taux de redoublement.

L'étude sur l'efficacité et la qualité de l'enseignement moyen et secondaire est examiné présentement dans le cadre du Plan Décennal de l'Education et de la Formation qui est en cours d'élaboration .

Le sous-secteur de l'enseignement supérieur a bénéficié quant à lui, du Projet d'Amélioration de l'Enseignement Supérieur(PAES) financé par la Banque Mondiale pour un coût de 28,4 millions de \$.

Au plan de l'alphabétisation, entre 1993/94 et 1997/98, les actions ont touché 723 991 apprenants dont 73,5% de femmes. Depuis 1993/94 l'objectif annuel de 120 000 auditeurs par an est largement dépassé et le taux d'analphabétisme est estimé en 1997/98 à 51,4%. Pour l'année 1998/99, les projections de la DAEB portent sur l'enrôlement d'au moins 200 000 auditeurs.

Santé

La stratégie de la nouvelle politique sanitaire repose sur un renforcement de la Planification à la base par le découpage du territoire national en 45 districts sanitaires. Ce découpage avait entre autres objectifs le renforcement de la politique de

décentralisation. Pour la mise en œuvre des orientations définies dans ce cadre, le Ministère de la Santé (MS) a élaboré des Plans Régionaux et Départementaux de Développement Sanitaires (PRDS et PDDS) sur la période 1991-1995.

La politique de l'Etat en matière de santé est traduite par le Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDS 1998-2007). Les priorités dégagées par le programme pour les cinq prochaines années sont mises en œuvre à travers le Programme de Développement Intégré de la Santé 1998-2002).

L'exécution de ce programme, s'inscrit dans les stratégies de l'Etat visant à répondre à une demande sociale de plus en plus croissante (résorption du chômage, amélioration du niveau de vie, recul de la pauvreté).

Mais en dépit d'une situation économique difficile, notre pays a pu mobiliser beaucoup d'efforts pour faire face à ce secteur essentiel caractérisé par une demande sociale de plus en plus croissante.

Le budget alloué au système de santé est passé de 10,9 milliards en 1987 à 20,7 milliards en 1999.

Des résultats importants ont été enregistrés au plan de l'organisation, des méthodes de travail, de la planification des activités et de la coordination des activités à travers l'ensemble des structures sanitaires de base du pays. L'initiative de Bamako s'est généralisée et le système du monitoring devient progressivement une réalité.

L'expérience de la planification décentralisée a permis d'accroître l'efficacité des actions sanitaires, d'améliorer la couverture en infrastructures de base et de drainage d'importantes ressources vers les régions et districts sanitaires.

Cependant, un certain nombre de contraintes pèsent encore sur l'accès pour les populations à des soins de santé.

Ainsi, la couverture des populations s'est dégradée pendant la dernière décennie, parce que l'augmentation des infrastructures n'a pas pu suivre l'accroissement démographique. Il faut signaler aussi le déficit en personnel et l'insuffisance du plateau technique. En effet, on n'est passé de 404.818 habitants par hôpital en 1988 à 504.308 en 1996. Durant cette dernière année, 161.759 personnes s'adressaient à un centre de santé contre 146.423 cinq ans plus tôt, soit plus de trois fois la norme préconisée par l'OMS. Seules les couvertures par poste de santé (1 pour 11.163 habitants en 1993) et par sage-femme (1 pour 5.190 femmes de 15 à 49 ans et enfants de 0 à 4 ans) se rapprochent des ratios recommandés par l'OMS (1 pour 10.000 et 1 pour 5.000 respectivement). Le rayon d'action moyen, qui renseigne sur l'accessibilité théorique d'un poste de santé, est de 9,3 km pour l'ensemble du pays avec de grandes disparités régionales, passant de 1,5 km à Dakar, à 15,5 km dans les régions de Tambacounda.

Les infrastructures sanitaires et sociales sont assez vétustes et la pression exercée par la croissance démographique accélère leur dégradation. A cela s'ajoutent un mode d'organisation et de gestion pas toujours appropriée ainsi qu'un engorgement des

structures hospitalières découlant essentiellement du non respect du système de référence. Les infrastructures de références souffrent aussi de manque de logistiques qui gêne énormément les activités de supervision.

Le taux de couverture en CPN et PEV sont faibles (respectivement 30% et un peu plus de 40% en 1996). Cela s'explique par plusieurs facteurs parmi lesquels le déficit chronique en personnels socio-sanitaires, la modicité des ressources allouées au fonctionnement des structures comme les centres de santé, l'insuffisance de la supervision à tous les niveaux, le manque d'intégration entre les différents programmes de santé ainsi que le manque de coordination des actions des différents intervenant dans le secteur.

D'après les résultats de l'EDS III publiée en 1987, les quotients de mortalité des enfants s'établissent actuellement à 68 pour 1.000 pour la mortalité infantile et 76.5 pour 1.000 pour la mortalité juvénile et à 140 pour 1.000 pour la mortalité infanto-juvénile. Entre 1978-92 et 1988-92, le quotient de mortalité infantile a subi une baisse de 24% alors que le quotient de mortalité juvénile a baissé de 43%. Les résultats de l'EDS III (1997) montrent une stagnation de la mortalité infantile. L'amélioration de la mortalité dans l'enfance entre 1986 et 1992 est due en grande partie aux progrès réalisés par les programmes d'immunisation entrepris par les autorités publiques depuis 1981/82. Le taux de couverture vaccinale complète pour les enfants de 12-23 mois est passé de 21% en 1986 à 65% en 1992/93.

Le taux de mortalité au Sénégal est actuellement de 18 pour mille. L'espérance de vie à la naissance est estimée à 51 ans pour les hommes et 53 ans pour les femmes. En 1993, sur les 15 premières causes de morbidité, le paludisme est responsable de 29,6% des cas, les parasitoses de 9,5%, des affections de la peau de 6% et les affections respiratoires de 4,7%. Les maladies parasitaires et infectieuses restent encore parmi les principales causes de morbidité du fait des moyens limités des programmes de lutte contre ces maladies.

La situation nutritionnelle des enfants reste également préoccupante : d'après les résultats de l'EDS II, 22% des enfants souffrent de malnutrition chronique et 8% de la forme sévère de cette affection. La malnutrition aiguë touche près de 9% des enfants de 0 à 5 ans, alors que l'avitaminose A, les troubles dus à la carence en iode demeurent des préoccupations essentielles en santé publique. Les maladies diarrhéiques, le paludisme et les maladies infantiles continuent d'affecter les enfants et sont les principales causes de la mortalité entre 0 et 5 ans alors qu'elles peuvent être facilement prévenues par l'hygiène, l'allaitement maternel et l'immunisation.

La tranche d'âge 0-4 ans constitue un groupe vulnérable, victime d'une forte morbidité et d'une mortalité importante. Divers programmes ont été mis en œuvre pour lutter contre les déterminants culturels, sociaux et économiques de cette mortalité. L'enquête a révélé un taux de mortalité infantile de 60% naissances vivantes, un taux de mortalité juvénile de 98% naissance vivantes et un taux de mortalité infanto-juvénile de 154 naissances vivantes. Les maladies montrées que 26 % des enfants ont fait une diarrhée au cours des dernières semaines ayant précédé l'enquête.

La santé maternelle reste un défi majeur au regard des grossesses nombreuses, rapprochées, précoces ou tardives. Le risque obstétrical lié à la grossesse lié à la maternité reste très élevé au Sénégal.

Toutes les consultations postnatales ne font pas l'objet d'un suivi régulier ce qui ne permet pas de dépister et de prendre en charge certains facteurs de risques, les besoins en nutrition, en allaitement maternel et en contraception.

L'EDS II estimait le taux de mortalité maternelle à 510 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes durant la période 1979-92. Ce risque obstétrical varie selon le milieu de résidence ou le niveau d'instruction, les femmes rurales ou analphabètes sont les plus exposées au risque.

On observe des variations de la mortalité selon les variables socio-économiques (femmes urbaines et instruites par opposition à celles non instruites et rurales) et le comportement procréateur de la femme (les naissances précoces et tardives et celles intervenant dans un intervalle plus court présentent plus de risque de mortalité).

Jeunesse et Sports

Représentant moins de 1% du budget, ce secteur se caractérise encore par l'insuffisance des équipements et infrastructures de base. Toutefois des efforts non moins importants ont été consentis en matière d'infrastructures socio-éducatives.

Les résultats des actions réalisées peuvent être appréciés à travers les composantes telles que la promotion de la jeunesse et les activités d'IEC/Animation.

Pour la promotion de la jeunesse, des collectivités éducatives ont été organisées. La cellule interne de lutte contre le SIDA, la participation de la jeunesse au défilé du 04 Avril et la semaine nationale de mobilisation sociale des jeunes contre le SIDA concourent à une meilleure promotion de la jeunesse.

Pour ce qui est des activités d'IEC/Animation, des actions orientées vers les objectifs de la déclaration de politique la sensibilisation et l'animation ont été menées à la base. Les centres de conseil, spécialisés dans la prévention des grossesses, les MST-SIDA, la drogue et le tabac poursuivent avec succès les objectifs assignés.

Urbanisme et Habitat

En matière d'urbanisme la réalisation de plans-cadres (Plan Directeur d'Urbanisme / Schéma Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme, Plan d'Urbanisme de référence, Plans d'Urbanisme de détails) a pu être fait pour la plupart des grandes villes. Certaines localités ont pu bénéficier de documents cartographiques ou de photographies aériennes. Les communes érigées en 1992 ne sont pas encore dotées de document (PDU et SDAU).

Sur le plan de la production de parcelles, la possibilité de trouver des terrains accessibles aux réseaux de base telles que la voirie, l'eau potable l'assainissement et l'électricité s'amenuise depuis quelques années.

La réalisation des tranches des zones d'aménagements concerté (ZAC) devait permettre de résoudre ce manque ou déficit de terrains accessibles aux lotisseurs et promoteurs.

Ils ressort des prévisions qu'en 1997 il fallait 12 000 parcelles viabilisées et de logements pour les besoins des populations ; l'application de lotissement étant du ressort des collectivités locales.

En Matière d'Habitat, le secteur est caractérisé par une demande largement supérieure à l'offre. La SICAP et la SNHLM ont une capacité de production annuelle de 2 000 logements. La BHS a pu financer pour la gestion 1996 un programme de 122 logements menées par des promoteurs privés, en même temps la SIPRES en financement conjoint de la BHS et Shelter Afrique a pu réalisé 152 logements. La société HAMO avait une capacité de production de 2000 logements par an^s mais depuis 1991, elle traverse de graves difficultés qui rendent sa productivité nulle. *Dissout*

Le secteur coopératif correspond à une demande importante de logement 300 coopératifs ont été enregistrés rassemblant 40 000 membres disposant d'une épargne évaluée à plus de 9,5 milliards, logée pour l'essentiel à la BHS.

Le nombre d'autorisations de construire délivrées pour la seule région de Dakar en 1995 est de 2393 et de 895 autorisations pour le reste du pays pour la même période. Il faut cependant noter que 40 % de l'ensemble des constructions ne sont pas autorisées.

III- Projections macro-économiques

Les efforts de maintenir l'économie sur la trajectoire de croissance soutenable souhaitée et réalisable, doivent permettre de réaliser une croissance de 6,7% à 7,6% de 2000 à 2002. Ces perspectives encore insuffisantes pour atteindre les objectifs visés (croissance à deux chiffres), sont fondées sur les contre performances de nombreuses actions et mesures mises en œuvre en vue de renforcer la libéralisation de l'économie. C'est la raison pour laquelle au cours des années à venir, un approfondissement des réformes structurelles et sectorielles devrait s'opérer pour améliorer significativement les performances de l'économie.

Par rapport au taux de croissance attendu de l'économie et au regard de la productivité du système productif, les investissements directs devraient passer sur la 2000/2002 de 17,2 à 18,5% en termes réels du PIB.

Le redressement attendu conjugué aux actions prévues, dans le secteur agricole, devraient permettre au secteur primaire d'assurer son rôle moteur de l'économie. Ainsi, les secteurs secondaire et tertiaire, en aval des activités agricoles, pourraient être mieux relancés.

3.2-Secteur d'offre

L'économie devrait connaître au cours des 3 prochaines années une croissance moyenne de plus de 7 % avec respectivement des taux de 6, 8 %, 7,1 % et 7,6 % en 2000, 2001 et 2002.

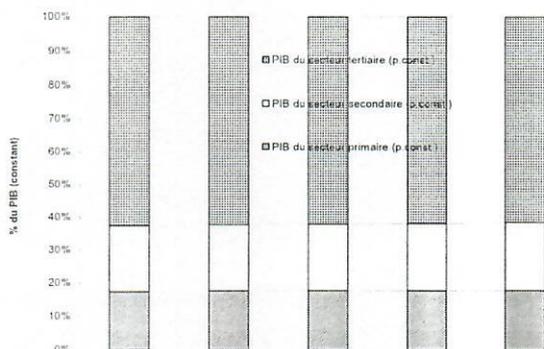


Figure 1 : Contribution des secteurs dans la formation du PIB

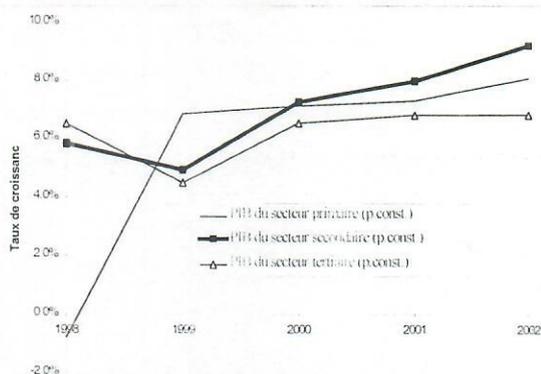
Cette évolution devrait être la résultante d'une nette reprise dans les secteurs primaire et secondaire. Le secteur primaire devrait poursuivre le redressement amorcé en 1999 avec une croissance soutenue qui atteindra plus de 8 % en 2002 sous les effets

conjugués des bonnes performances attendues dans l'agriculture, où d'importants programmes vont démarrer en 2000, et la pêche qui bénéficie désormais d'une politique plus cohérente.

La plus forte progression devrait être le fait du secteur secondaire qui, après une hausse atténuée en 1999 par les perturbations dans la distribution électrique, devrait retrouver une croissance de 7,4 % en 2000. Celle-ci se maintiendra sur la période triennale atteignant 9,6 % en 2002 et devrait améliorer la contribution du secteur au PIB. Les sous secteurs des BTP (plus de 25 % du PIB du secteur secondaire) et des autres industries devraient être à l'origine de cette dynamique.

Avec la maturité des réformes dans le secteur de l'énergie et l'adoption prochaine d'une stratégie nouvelle, des gains de croissance importants pourront être obtenus.

Le tertiaire fournit la contribution majeure au PIB avec un peu plus de 60 %. son taux de croissance devrait se situer entre 6,5 % en 2000 et 6,8 % en 2002, grâce à une



efficacité plus accrue des sous secteurs du transport, du tourisme et des télécommunications. Le PIB non marchand devrait connaître une évolution modérée en égard au tassement et à la contraction de la masse salariale dans l'Administration qui devrait se poursuivre. Une croissance moyenne de 7,5 % du PIB tertiaire marchand est attendue sur la période.

Figure 2 : Evolution des différents

secteurs

3.3-Emplois finals

La consommation finale devrait être maîtrisée aussi bien au niveau des ménages que de l'Administration pour permettre à l'épargne intérieure de devenir substantielle par rapport au besoin de relance de l'économie. Le taux de consommation finale devrait se situer en dessous de 80% en 2002 grâce à une réallocation des revenus des ménages en faveur de l'épargne. Ainsi, le taux d'épargne nationale pourrait être porté de 18 % en 1999 à 20 % en 2000 puis à plus de 25 % en 2002. Cela devra faciliter le financement de l'investissement direct nécessaire pour atteindre les objectifs de croissance. Le taux d'investissement nominal devra atteindre 22,5 % en 2000, 23,7 % en 2001 et 25,2 % en 2002. Cette évolution quantitative devra être accompagnée d'une amélioration sensible de l'efficacité marginale du capital. De 3,5 en 1999, l'ICOR devra se stabiliser autour de 3 durant la période triennale. Il sera donc nécessaire de mettre l'accent sur le choix pertinent des projets à inscrire au programme triennal d'investissement.

3.4-Finances publiques

L'année 1998 peut être considéré comme un tournant pour les Finances publiques au Sénégal tant elle est marquée par les réformes relatives à la libéralisation du secteur de l'énergie et à l'harmonisation des politiques fiscales et douanières au sein de l'UEMOA. Ainsi en rapport avec l'évolution positive de la croissance et la maîtrise de l'inflation, la gestion budgétaire a pu enregistrer des résultats satisfaisants. Pour y parvenir un accent particulier a été mis sur l'augmentation des recettes de l'Etat au moyen de l'instauration d'un système fiscal de droit commun le plus large possible et éliminant tous les régimes d'exception en abaissant le taux moyen de taxation avec la réforme de la fiscalité de porte du 18 avril 1998.

Ainsi depuis 1997 les finances présentent un meilleur profil grâce à l'effort conjugué d'accroissement des ressources par le biais du recouvrement des grands contribuables et un début d'extension de la TVA au secteur de la distribution, une meilleure maîtrise des dépenses publiques ainsi que les mesures de réformes structurelles de l'économie entamées depuis la dévaluation du franc CFA. En effet la mobilisation des ressources internes a été renforcée par une nette amélioration des recettes fiscales tandis que la politique de rationalisation des dépenses publiques s'est consolidée avec une plus grande maîtrise de la masse salariale et des autres dépenses courantes. La priorité en matière de dépenses est accordée aux dépenses d'investissement, à l'entretien des infrastructures et au capital humain (éducation santé)

Le solde budgétaire de l'année 1998 (base caisse) est excédentaire de 13,1 milliards contre un excédent de 4,4 milliards en 1997.

Toutefois, les données provisoires du premier trimestre 1999 donnent une légère dégradation du solde budgétaire base caisse de près de 13,1 milliards qui ne fait que traduire la progression plus rapide des dépenses publiques par rapport aux recettes malgré une augmentation de ces dernières par rapport au premier trimestre de 1998.

3.5-Balance des paiements

La position extérieure du pays devrait connaître un redressement sensible en raison surtout de l'amélioration de la compétitivité de l'économie et de la diversification des exportations. En effet la bonne santé des exportations devrait plus provenir des autres produits que des sources d'exportations traditionnelles telles que les produits halieutiques et les produits agricoles. Le taux d'exportation devrait donc progresser de 32 % en 1999 à 35,5 % en 2002 . Parallèlement le taux d'importation devra se stabiliser autour de 38 % sur la période triennale. Les importations en biens d'équipement, destinées à la FBCF et en biens intermédiaires avec plus de 60 % des importations en 1999 verront leur poids progresser régulièrement. La Balance commerciale devrait en conséquence, connaître une nette amélioration et le solde des services non facteurs sera relativement élevé sur la période triennale par rapport à 1999. Ceci découle d'une réévaluation de l'intérêt sur la dette le ramenant à un niveau plus élevé que précédemment . Cependant l'excédent des services non facteurs se confirmera et bénéficiera des gains en compétitivité. Avec la progression attendue des transferts courants, la balance courante devrait enregistrer un excédent à la fin de la période triennale, soit 0,2 % du PIB. La baisse du solde des capitaux est le résultat de la diminution du besoin de financement par la dette extérieure.

3.6-Situation monétaire

Les bons résultats attendus de la balance des paiements devraient se traduire par un redressement des Avoirs Extérieurs Nets. En outre, l'amélioration des finances publiques devrait induire un recours moindre aux avances de la Banque centrale et une meilleure position nette du gouvernement. Ainsi, une politique monétaire compatible avec les objectifs de croissance devait se faire à travers une maîtrise du crédit intérieur au profit des crédits à l'économie. Cela contribuera à atteindre le taux d'investissement souhaité et à maintenir l'inflation en dessous de 2 %.

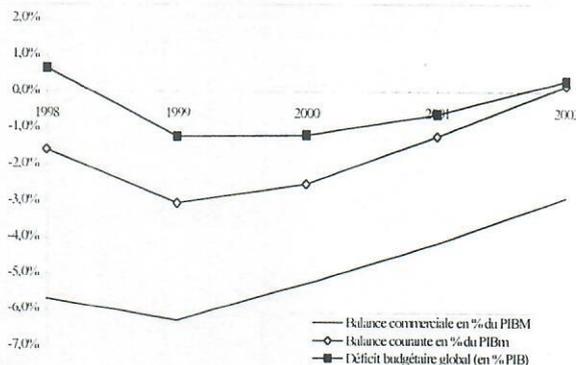


Figure 3 : Evolution de quelques agrégats

3.7-Investissements et Financement

Dans le cadre des perspectives de développement du secteur productif, il est attendu de l'accroissement de la production du secteur primaire, une réalisation d'excédents pouvant alimenter

l'épargne intérieure et en conséquence, renforcer les investissements à caractère productif. Devant l'insuffisance des ressources intérieures et le niveau d'endettement à

la limite du soutenable, l'unique source de financement des investissements est les capitaux étrangers. A cet égard, les investissements directs étrangers seront un levier important.

Eu égard à tous ces enjeux, l'investissement public n'est plus neutre et son rôle doit guider son choix. Il est dominé par la mise en place d'infrastructures structurantes constituant les facteurs essentiels pour l'amélioration d'un environnement propice à la production. L'Etat s'investit aussi pour une disponibilité d'une main d'œuvre d'un niveau de qualification adaptée aux besoins des firmes internationales. Il doit continuer à jouer un rôle prépondérant dans tous les secteurs d'appui à la production, notamment le secteur quaternaire pour encourager le secteur privé à investir davantage dans l'économie et dans les secteurs les plus productifs. Egalement, en créant un environnement relativement plus productif, les investissements directs pourraient davantage s'intéresser à notre économie et en conséquence atténuer le déficit de financement. Pour cela il faut

- avoir une vision prospective des secteurs de l'économie articulée avec les OS
- des capacités techniques pour la qualité de la préparation des dossiers de projets et la mise en place des Investissements.

L'augmentation progressive du contenu en FBCF du programme d'investissements publics contribuerait à l'amélioration de l'efficacité des investissements. Avec la mise en place du plan d'action pour le renforcement des capacités, davantage de crédits affectés au financement de l'investissement seront absorbés. Vu l'importance accordée à l'amélioration du contenu en FBCF, une productivité plus importante est attendue dans les années à venir. Dans cette perspective, il doit être procédé à un choix efficace des projets d'investissements.

3.7.1-Répartition par agent institutionnel des Investissements

L'enveloppe globale de l'investissement pour le secteur moderne telle qu'elle se dégage du cadrage macro-économique se chiffre à 2365 Milliards de F. CFA pour les trois années du programme 2000- 2002. Elle se répartit comme suit :

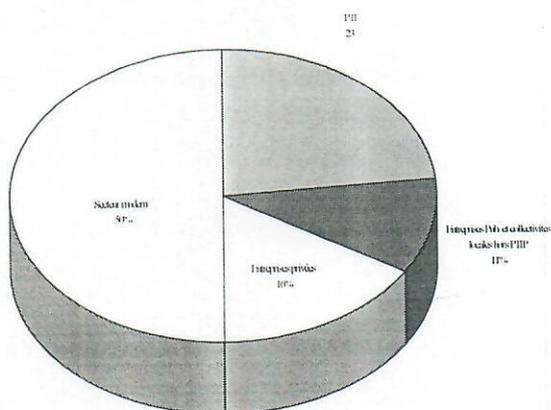
- Investissement du PTIP (dont une partie des Entreprises Publiques et des Collectivités Locales) 1100 Milliards de F.CFA. Ce montant constitue le niveau minimal que doivent atteindre les investissements pour permettre la réalisation des objectifs de croissance fixés.
- Investissement Entreprises Publiques et Collectivité Locales (hors PTIP): 506,2 Milliards de F.CFA.
- Investissements des Entreprises Privées, 759,3 Milliards de F.CFA.

Il est attendu, pour la période triennale du Programme, une forte augmentation des investissements privés surtout en terme de réalisations. Celle-ci résulterait du renforcement des réseaux d'infrastructures réalisées par l'Etat et accroîtra de manière considérable ses investissements en améliorant sa capacité d'absorption.

Tableau 1 : Répartition des investissements par agent

Agents Institutionnels	2000	2001	2002	Total
PTIP	350,9	366,5	382,7	1100,1
Entreprises Publiques et collectivités locales hors PTIP	142,7	167,1	196,4	506,2
Entreprises privées	214,0	250,7	294,6	759,3
Secteur moderne	707,6	784,3	873,7	2365,6

Figure 4 : Répartition des Investissements par agent



3.7.3-La répartition sectorielle des Investissements

La répartition des investissements entre les différents secteurs est arrêtée compte tenu essentiellement des potentialités existantes, des objectifs de court et moyen termes et des contraintes financières identifiées.

Le secteur quaternaire bénéficie de 40% de l'enveloppe du programme compte tenu du fait que la stratégie de développement des ressources humaines (éducation, santé, formation professionnelle) qui constitue un atout important dans la compétition internationale.

Le secteur primaire, avec pour principale composante l'agriculture, continue d'occuper une place prépondérante dans l'économie. En effet, il concerne plus de 60% de la population active et contribue à la sécurisation des revenus ruraux et à la fourniture des intrants à l'industrie agro-alimentaire. Certes, l'exploitation d'un tel secteur relève de l'initiative privée, mais l'importance des investissements à mettre en œuvre rend nécessaire l'implication des pouvoirs publics. C'est pourquoi 30% des ressources programmées sont affectées au secteur primaire.

Pour le secteur tertiaire (20% de l'enveloppe) l'essentiel des investissements est constitué par le Programme Sectoriel des Transports (PST 2)

Quant au secteur secondaire, il ne bénéficie que du dixième (1/10) des investissements, car c'est à ce niveau que le désengagement de l'Etat est le plus marqué.

Tableau 2 : Enveloppe indicative du PTIP

Secteurs	PTIP	%
Primaire	330.03	30
Secondaire	110.01	10
Tertiaire	220.02	20
Quaternaire	440.04	40
Total	1100.10	100

3.7.4-Le Financement des Investissements

Les ratios dégagés pour le financement extérieur et qui participent à la nécessité de mener une politique d'endettement prudente montrent qu'il est souhaitable que les ressources intérieures soient assez substantielles pour éviter un endettement de plus en plus lourd. Les mises porteront également sur les dons qui continueront de jouer leur rôle en constituant plus de 50% du financement en provenance de l'extérieur.

Il est toutefois important de signaler que le financement de l'investissement ne peut être pris en charge totalement par le budget. Bien que l'Etat augmente régulièrement ses efforts, la participation des partenaires au développement est encore indispensable.

Au regard des niveaux de performance des différents secteurs socio-économiques, les objectifs fixés sur la période triennale reposent essentiellement sur des mesures et actions d'accompagnement, appelées ici conditions de mise en œuvre.

IV- Conditions de mise en œuvre

Les conditions de mise en œuvre des perspectives triennales retracent les grandes lignes des actions et mesures publiques, à prendre en vue de poursuivre la réalisation des objectifs de développement fixés. Elles sont présentées sous forme sectorielle et constituent le plaidoyer des investissements prévus. En annexe de ce document, se trouve, sous une forme plus détaillée, la liste des actions.

4.1-Secteur Primaire

Le secteur primaire contribue à hauteur de 17% à la formation du PIB national et occupe plus de 60% de la population active. Il regroupe principalement l'agriculture, l'élevage, la pêche et la forêt. Durant cette récente période, ce secteur a connu une évolution mitigée, qui se traduit par un faible taux de croissance moyen annuel. Ces faibles performances sont du fait de l'agriculture dont la variation annuelle en volume est estimée à - 3,22%. Cette baisse trouve son origine notamment au niveau de la saturation et de la dégradation des sols qui limitent la productivité, de l'accès encore difficile du crédit et de l'inadéquation avec le calendrier cultural.

Pour permettre au secteur primaire de jouer pleinement son rôle, il importe de mener des actions et mesures dans tous les sous secteurs concernés.

Agriculture

Durant les dix dernières années, le secteur agricole a fait l'objet de différentes réformes dont la plus récente a visé l'ajustement sectoriel global. C'est ainsi que le Gouvernement a été amené à élaborer une Lettre de Politique de Développement Agricole LPDA axée sur la recherche de la croissance agricole soutenue et de la sécurité alimentaire à travers une gestion durable des ressources naturelles et un cadre foncier adéquat.

Pour traduire cette lettre en actions concrètes, l'Etat a élaboré un Programme d'Investissement dont les principales composantes sont le programme des services agricoles (PSAOP), le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR), le Programme de Gestion Intégré des Eaux et des Sols (PGIS), le Programme de Développement de la Petite Irrigation (PDPI) en complément des autres programmes et projets déjà en exécution notamment le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA), le Programme de Modernisation et d'Intensification Agricole (PMIA) et du Programme de Promotion des Exportations Agricoles (PPEA).

L'ensemble de ces programmes et projets s'inscrit dans la consolidation et l'approfondissement des réformes relatives à la politique de libéralisation, de privatisation, de restructuration institutionnelle pour promouvoir la compétitivité. Le développement de l'investissement privé constitue également un axe d'orientation pour la mise en œuvre de ces actions. Les objectifs visés sur le plan agricole peuvent être classés par filière.

Au niveau des céréales, il est attendu une couverture des besoins à hauteur de 78% à l'an 2000 pour arriver à une consommation de 185kg/ hbt / an.

Pour les cultures industrielles (arachide, coton, et tomate), l'objectif de l'Etat est de relancer la production et de consolider la compétitivité. Cette relance doit s'appuyer sur la restructuration du volet semencier et la mise en place d'un système de crédit adéquat et adapté.

La filière horticole contribue quant à elle, à la satisfaction des besoins à hauteur de 70% sur une période de 6 à 8 mois sur l'année. L'objectif visé dans ce secteur étant de réduire au maximum les importations et d'assurer la couverture des besoins à 100%. Pour relancer ce secteur, la stratégie portera sur la diversification de la production à travers une spécialisation des zones de production, l'amélioration de la gestion de la qualité, la diversification des exportations et des débouchés sur le plan international et sous régional et sur le développement du réseau de fret maritime et aérien.

L'appui à la professionnalisation des acteurs intervenant en amont et en aval des filières doit permettre d'instituer un cadre de partenariat entre l'Etat, le secteur privé et les organisations paysannes.

Le Gouvernement entend dans le cadre de la politique agricole, relever le défi de la mise en place d'un espace attractif en faisant la promotion d'une voie économique rurale. Pour mettre en œuvre l'ensemble des stratégies précitées, l'Etat prendra en charge les programmes structurants en appui aux organisations paysannes, aux collectivités locales et au secteur privé.

Le **Programme National d'Infrastructures Rurales** dont la mise en vigueur est prévue en février 2000 vise à renforcer progressivement les communautés rurales et leurs institutions locales dans leur maîtrise du développement local. Ces activités de renforcement comprennent notamment des acquis institutionnels et la mise en place d'un fonds d'investissement local (FIL) qui constituent un mécanisme de transfert des ressources financières publiques aux populations rurales.

Le Programme comprend quatre grandes composantes. La première est l'appui au processus de développement rural décentralisé qui comprendra des activités locales en cours, ainsi que des activités de renforcement des capacités locales et nationales en vue d'un développement rural décentralisé.

Le Fonds d'Investissement Local (FIL), mécanisme de financement décentralisé qui mettra à la disposition des communautés rurales des ressources leur permettant de satisfaire leurs besoins prioritaires en matière d'infrastructures sociales et économiques. Il est la deuxième composante du programme et il comprend les deux sous composantes qui sont le Fonds d'Investissement rural (FIR) 80% des Fonds et le Fonds d'Appui à l'Innovation (FAI) 20%.

Le Programme prioritaire de pistes rurales, troisième composante du programme, mettra en œuvre une stratégie d'entretien, entreprendra un programme prioritaire de

réhabilitation et appuiera la Direction de la Planification du Génie Rural en cohérence avec la stratégie de transport rural du deuxième Projet Sectoriel des Transports (PST II) ;

Enfin, la quatrième composante, qui regroupe la coordination, le suivi et l'évaluation, sera des outils de gestion globale du PNIR.

Les actions pilotes ont démarré au niveau de cinq Communautés Rurales pilotes que sont : Koussanare, Kounkané, PaosKoto, Déoli et Mbone. En plus de ce programme, l'atteinte des objectifs assignés au secteur agricole se fera à travers :

- la mise en œuvre du Programme de Restauration de la Fertilité des Sols avec la poursuite du programme de phosphatage de fonds exécuté depuis 1997 ;
- la mise en œuvre du Programme de Développement de la Petite Irrigation. Le rapport de préparation vient d'être formulé ;
- la mise en place du Programme de soutien aux services agricoles et d'appui aux organisations paysannes (PSAOP) et qui comprend : la restructuration du MA, de la recherche agricole et agro-alimentaire, la mise en place d'une Agence de Conseil et d'Appui Rural et le renforcement institutionnel des organisations paysannes. Ce programme dont le financement est acquis doit pouvoir démarrer avant la fin de l'année 1999.
- Le Programme de Modernisation et d'intensification Agricole (PMIA), visant l'accroissement des productions céréalières, horticoles, d'élevage et des exportations à travers la mise en place d'un système de crédit adapté.
- Le Programme Agricole en exécution depuis 1997 dont l'objectif est de relancer l'agriculture. Il comprend 3 volets : protection des végétaux, restauration de la fertilité des sols et relance de l'élevage. Il doit démarrer en fin 2000 après une phase intérimaire, d'un an.

L'exécution des programmes de développement de la petite irrigation, de restauration de la fertilité des sols et d'infrastructures rurales contribueraient significativement au relèvement des productions agricoles. Dans leur mise en place, l'impact attendu est un accroissement des exportations et une augmentation du niveau de productivité des produits agricoles. En amont des activités de production qui découlent de ce programme, il est attendu un développement d'autres activités de commercialisation d'intrants et de petits matériels agricoles.

La baisse du taux d'intérêt du crédit agricole pourrait augmenter la couverture en besoin d'intrants agricole ainsi les capacités de production des agriculteurs seront accrues ce qui laisse présager d'une augmentation significative des productions.

La poursuite de l'exonération et de la baisse des taxes contribueraient significativement à l'augmentation de la productivité du secteur quand on sait que le coût des facteurs de production constitue un handicap très sérieux à la productivité et par conséquent à la compétitivité des produits agricoles. L'exonération et la baisse des facteurs donneraient un coup de fouet à l'activité en permettant d'autres agents de revenu moyen de se lancer dans l'agriculture ce qui aura des effets positifs dans l'objectif de sécurité alimentaire et en conséquence, une amélioration de la balance commerciale.

La mise en place de paquets technologiques appropriés tout en mettant l'accent sur la lutte contre les parasites vise à consolider la compétitivité de la filière cotonnière et l'amélioration de la qualité de la fibre. En effet, si les producteurs acquièrent une technicité et une maîtrise des parasites plus grande, les quantités produites seront plus élevées et la qualité améliorée. Avec le recentrage des missions de la SODEFITEX sur le développement du coton vise à poursuivre l'objectif de la relance de la production cotonnière. Ces actions auront comme effet une plus grande maîtrise de la production industrielle, donc des gains de productivité et de la compétitivité sur le marché international.

La spécialisation des zones de production pour la filière horticole se fera par la formation des acteurs de la filière et le renforcement du service de contrôle de la qualité des produits horticoles destinés à l'exportation.

La mise en place du système d'information des marchés internationaux permettra d'atteindre les objectifs de couverture des besoins par la production locale et la promotion des exportations. Ces actions, si elles sont réalisées, augmenteraient la productivité de la filière. Elles permettront aussi aux producteurs d'augmenter leurs revenus avec une plus grande production à moindre coût (spécialisation).

L'application du décret autorisant le prélèvement sur les importations de riz contribuerait à relever la compétitivité de la filière riz local ce qui aura comme effets une relance de l'activité rizicole avec une augmentation des superficies exploitées, un élargissement de l'assiette fiscale, une augmentation des revenus des producteurs, une incidence favorable sur la balance commerciale.

L'initiation de la recherche de variété à haut rendement, l'appui à l'exportation et le conseil agricole contribueront à l'amélioration de la sécurité alimentaire en ramenant le niveau de consommation des céréales à 158 Kg/h b t/an et réduire de 50 % de la malnutrition.

Elevage

Le secteur de l'élevage, bien que disposant d'un certain nombre de potentialités reste confronté à des contraintes techniques (alimentaire, sanitaires et génétiques), institutionnelle (faiblesse des investissements), législatives et réglementaires (inadaptation des textes dans le cadre de la libéralisation).

La politique menée en matière d'élevage vise les objectifs d'accroissement des productions animales en vue de contribuer de manière spécifique à la réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire d'une part et, d'autre part d'amélioration du revenu des pasteurs, de préservation des ressources naturelles et de lutte contre la pauvreté.

Dans le moyen terme, le Gouvernement entend améliorer de manière significative la compétitivité du secteur. Pour cela, il est nécessaire d'améliorer le potentiel génétique, de mettre en place un crédit adapté et de renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles ainsi que la formation des différents acteurs.

- PRODEC (Projet de Développement Des Espèces à Cycle Court) financé par la coopération Française. Ce projet est en cours d'achèvement.

Quant au Programme Spécial National de Développement de l'Élevage (PSNDEL), il comporte les projets déjà inscrits au PTIP en recherche de financement et d'autres qui ont été formulés afin d'assurer une prise en compte parfaite de l'ensemble des besoins du secteur.

Enfin, le Fonds Interprofessionnel de Développement de l'Élevage (FIDEL) est mis en place et géré par les éleveurs eux mêmes. Ceci a pour effet de sécuriser davantage les productions animales et de renforcer leur participation et leur responsabilisation dans le développement de l'élevage en général.

En sus de ces programmes et projets propres à l'élevage, d'autres programmes tels que le PSAOP, le PNIR, le PSSA et le PLP concourent à l'atteinte des objectifs du secteur.

Hydraulique Rurale et Agricole

En milieu rural, la politique de l'eau vise la satisfaction des besoins des populations et du cheptel, et la promotion des opérations hydroagricoles concourant à l'autosuffisance alimentaire. La réalisation de cet objectif doit passer par la maîtrise de l'eau, la préservation de la santé des populations et la protection de l'environnement.

Ces objectifs spécifiques s'articulent autour des points suivants :

La Gestion et Planification de l'eau qui consiste à mettre en place des outils permanents de suivi, de contrôle et d'études des ressources en eau, susceptibles de déterminer toutes les données à prendre en considération pour l'élaboration des projets hydrauliques et d'apporter tous les éléments pour la gestion des ouvrages. Les ressources en eau bien qu'importantes sont limitées et irrégulièrement réparties en qualité comme en quantité. Les ressources en eau de surface sont éloignées des principaux centres de consommation et demandent des moyens financiers importants pour leur transport et leur traitement. Il importe donc de cerner les besoins dans le temps des principaux secteurs du domaine et de voir s'il y a une adéquation ressources/besoins et de préconiser des solutions palliatives à court, moyen et long terme, quand ce n'est pas le cas.

Le Développement Intensif des Points d'eau

Le Sénégal a réalisé des investissements considérables pour l'approvisionnement des populations rurales. Ce qui s'est traduit par la réalisation de plus de 800 forages motorisés. L'Etat continue de réaliser des forages dans le cadre de grands programmes : CEAO II, Programme de Consolidation Hydraulique (PCH). Cependant, il continue à rechercher le financement de certains axes comme l'axe Gorom-Lampsar et l'axe N'Diosmone-Palmarin, des zones confrontées à des problèmes de salinité. Le taux de desserte est aujourd'hui de 27 litres par jour et par habitant. Cependant près de 57 % de la population rurale (2,8 millions d'habitants) continue à s'approvisionner à des sources traditionnelles non protégées. Dans le but d'améliorer le taux de desserte pour

montre en panne

atteindre un objectif de 35 litres par jour et par habitant vers l'horizon 2010, l'Etat devra maintenir et accélérer l'effort de réalisation des points d'eau ;

L'exploitation, l'Entretien et la Maintenance des Ouvrages Hydrauliques

SEMIS
Une réforme du système de gestion actuelle des forages ruraux motorisés a été mise en œuvre. Elle recommande des actions pour encourager les associations d'usagers à s'occuper davantage de l'hydraulique rurale, et définir un système d'incitation économique et financière pour encourager le développement local du secteur privé.

La mise en place des grands projets hydroagricoles

De grands projets d'équipement basés sur l'eau sont mis en place. L'objectif vise une meilleure maîtrise des ressources et de leur utilisation optimale. Pour la réalisation de ces Grands projets (PDRG, Revitalisation des Vallées Fossiles, le développement de la Petite Irrigation, l'assainissement et l'épuration de l'eau, la préservation et la conservation des ressources en eau) le secteur nécessiterait d'ici l'an à 2020 des investissements considérables. Ces derniers, loin des possibilités du budget de l'Etat, mettent en évidence la nécessité d'une politique d'incitation et de développement du secteur privé et la participation des usagers à l'effort d'investissement compatible avec l'importance des enjeux de la gestion de l'eau.

L'exploitation combinée des barrages de Diama et de Manantali permettra d'irriguer 240 000 ha sur la rive gauche du fleuve Sénégal. Les orientations en matière d'irrigation pour les vingt années à venir ont été fixées dans le Plan Directeur de la Rive Gauche (PDRG).

Ressources Naturelles

Les formations forestières sont relativement importantes au Sénégal puisqu'elles couvrent la moitié de la superficie du pays. Elles constituent la principale source pour la satisfaction des besoins en énergie des populations rurales et urbaines (53% de la consommation finale énergétique).

La gestion des ressources naturelles reposent aujourd'hui sur une plus grande responsabilisation et une participation active des populations avec l'adoption de la loi sur la décentralisation. Les réformes engagées dans ce sens offrent des opportunités réelles pour la réalisation d'une politique concertée et intégrée des ressources forestières.

Pour atteindre les objectifs assignés au sous secteur, le gouvernement compte investir pour la période triennale 1999/2001, un montant global de 32,4 milliards fcfa soit 11% des investissements programmés dans le secteur primaire.

Pêche

La politique récente de l'Etat favorise la pêche artisanale qui connaît ces dernières années, un développement rapide. Cependant, de nombreux problèmes existent à savoir

la rareté des ressources halieutiques démersale côtière se fait de plus en plus rare, le crédit existant et inadapté et inapproprié, et les infrastructures de débarquement et de conservation des produits sont insuffisantes, voir inadéquates. La Lettre de Politique sectorielle qui vient d'être adoptée s'articule autour de deux objectifs majeurs, à savoir la gestion des ressources halieutiques et le développement du secteur.

Pour y arriver, les stratégies à mettre en œuvre sont les suivantes:

- une meilleure préservation des ressources et une gestion rationnelle et durable de celles-ci;
- une identification des filières les plus porteuses ainsi que des actions permettant leur relance véritable;
- une formation adaptée aux besoins des professionnels de la pêche;
- un cadre institutionnel conforme au contexte de développement du secteur;
- un désengagement des pouvoirs publics de la gestion des services marchands notamment de celle des équipements et infrastructures de pêche.
- un renforcement des stratégies d'organisation et d'intervention des organisations professionnelles et un encouragement à la création d'une interprofession représentative des différentes filières d'activités.

Les actions spécifiques à entreprendre pour la gestion et l'aménagement des ressources halieutiques sont:

- l'appui à la recherche halieutique pour une meilleure connaissance des ressources en vue de rationaliser son exploitation dans une perspective durable;
- le renforcement du rôle et des moyens des structures chargées du contrôle de l'effort de pêche ;
- l'appui à la gestion des zones côtières par le renforcement des activités de surveillance, par le contrôle des opérations de pêche en réhabilitant les unités navales actuelles et dotant le PSPS (Projet de Surveillance des Pêches du Sénégal) de moyens opérationnels additionnels .

Pour le développement des activités de la pêche, les mesures et actions suivantes seront menées:

Pour la pêche artisanale, l'Etat va s'attacher à procéder à i) l'aménagement des centres de pêche et la réalisation d'infrastructures pour accueillir et mieux valoriser la production; ii) l'amélioration des conditions de traitement ; iii) la mise en place d'infrastructures nécessaires à l'essor de la pêche artisanale ; iv) l'amélioration des conditions de vie dans les centres de pêche et la sécurité en mer, le renforcement des capacités des organisations par le biais de la formation.

Pour la pêche industrielle, l'adaptation de l'outil industriel aux exigences du marché extérieur et aux normes internationales a comme préalable la mise en place d'investissements nécessaires à l'amélioration de la productivité et de la diversification des produits. Les mesures devront contribuer à l'amélioration de l'approvisionnement des industries de transformation.

L'aquaculture sera également concernée car devant contribuer à la diminution de la pression actuellement exercée sur certains stocks, à une meilleure protection de l'environnement marin et à une meilleure satisfaction des besoins protéiques d'origine

animal. Il s'avère alors nécessaire de s'interroger sur des mesures et actions durables à prendre pour pouvoir s'inscrire dans une logique de conservation des ressources.

4.2-Secteur Secondaire

Le Gouvernement du Sénégal s'est engagé dans un processus de réformes du secteur de l'énergie qui vise à diminuer les inefficacités, à mobiliser les financements nécessaires au développement du secteur et à fournir un service de l'énergie fiable, adapté, de qualité et à moindre coût aux consommateurs. Ces réformes sont consacrées par la lettre de politique de développement du secteur de l'énergie signée en janvier 1997.

Ainsi donc, le Sénégal s'est fixé les objectifs d'accroître la compétitivité et l'efficacité du secteur énergétique pour mieux répondre aux besoins des acteurs économiques, d'une part et, d'autre part de mobiliser de nouvelles ressources (économiques, humaines et financières) au niveau national et international et d'améliorer le niveau de vie des populations en élargissant l'accès à l'énergie tout en favorisant le respect de l'environnement.

Secteur énergie

Les objectifs des politiques dans le secteur visent principalement une réduction des coûts des facteurs énergétiques de la suppression des inefficacités, d'une part et, d'autre part réhabiliter et moderniser les outils de production d'électricité (offre) et de distribution (réseaux). D'ici à l'an 2000, le taux d'électrification urbaine et rurale devrait respectivement être porté à 60% et 15% en l'an 2000.

Dans la période triennale, les actions et mesures à entreprendre doivent nécessairement porter sur l'amélioration de la qualité de la fourniture d'énergie.

Produits pétroliers

Les réformes ont pour but de diminuer le coût des produits en libéralisant totalement ces activités et en stimulant la concurrence. C'est dans ce cadre que le Comité National des Hydrocarbures (CNH) chargé de la régulation du secteur a été créé.

Au niveau du raffinage et de la distribution, le supplément de la SAR de 2,3\$ par baril, sera progressivement éliminé, les droits d'importation seront réduits de 10 points pour les produits noirs et de 30 points pour le kérosène, aussi une taxe de passage est instaurée dans le cadre de la libéralisation de l'accès aux infrastructures de stockage. Les Subventions sur le fuel SENELEC et le gaz butane domestique seront supprimées de manière progressive. PETROSEN qui s'est jusqu'ici occupé d'exploration, se concentrera sur la promotion du bassin sédimentaire.

Dans ce sous secteur où l'essentiel est du domaine privé, les investissements à réaliser au cours des prochaines années sont de l'ordre de 18,05 millions de dollars us, ils concernent l'activité de promotion dévolue à PETROSEN (des sismiques, le retraitement des données existantes, et le renforcement de la banque de données).

Electricité

Dans ce sous secteur, le Sénégal s'est fixé comme objectifs à l'horizon 2000, de porter le taux d'électrification urbaine à 60% contre 50% et le taux d'électrification rurale à 15% contre 4%.

Pour ce faire, la loi d'orientation sur le secteur de l'électricité, redéfinit le rôle de l'Etat en matière de la politique électrique, de planification et de régulation. Elle institue un système de licences de production et de concessions de distribution, avec la création de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) et de l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER).

Dans ce nouveau contexte, les investissements seront le fait des différents acteurs, sous la supervision de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité. Une étude récente (1998) a permis d'élaborer un plan directeur d'électrification permettant d'atteindre les objectifs de 60% et 40% au niveau urbain et rural. Ainsi, le programme d'investissement 1999/2003 de la SENELEC pour l'amélioration de la desserte, est évalué à 105,648 milliards de FCFA, il concerne aussi bien les moyens de production, que les réseaux de transport et de distribution.

Au niveau rural, d'ici à 2003, la SENELEC aura à électrifier 307 villages sur les 1300 existants. Avec l'ASER, l'amélioration de la pénétration de l'électricité, consistera à créer la synergie nécessaire à une meilleure desserte des populations en appuyant les opérateurs, pour les actions à entreprendre. Un investissement de 1,424 milliards est nécessaire à cet effet.

Combustibles domestiques

Les combustibles ligneux bois de feu (40%) et charbon de bois (16%), représentent 56% de la consommation nationale d'énergie. Ils satisfont 90% des besoins énergétiques des familles. Cette forte consommation de combustibles, due à la progression de la demande liée à la croissance de la population, entraîne au fil du temps la dégradation du potentiel forestier (environ 30000 ha/an). Avec la réforme consacrée par le nouveau code forestier, des systèmes de gestion durable avec une rationalisation de la production et de la commercialisation de bois de feu sont mis en place à l'échelle communautaire.

Les réformes sont surtout prévues dans le cadre du Projet pour la Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution (PROGEDE) avec des adaptations régulières des résultats obtenus. Pour la cellule combustible domestique et la direction du PROGEDE, un renforcement des capacités et la mise en place d'outils de suivi évalués à 3 Milliards de FCFA permettant la mise en œuvre des réformes sont prévus.

Toutes ces réformes se feront sous la supervision de la Direction de l'Energie dont les missions seront recentrées sur l'information, la sensibilisation et l'incitation. Elle conduira par ailleurs des activités d'efficacité énergétique qui continueront d'économiser de l'énergie, mais aussi, de préserver l'environnement.

Secteur minier

Dans le cadre des objectifs de croissance économique fixés par le GdS, le secteur minier mettra davantage l'accent sur la poursuite des actions d'inventaires du potentiel minier et la valorisation des gisements prouvés. L'Etat, dans le cadre de stratégies de mise en œuvre et conformément à la politique d'ajustement global de l'économie, dotera le secteur d'une politique de développement, d'un cadre légal et réglementaire et d'un nouveau code minier pour favoriser une plus grande pénétration des opérateurs privés nationaux comme étrangers. Les nouvelles perspectives d'exploration ainsi que la découverte de gisements confirment la nette tendance de «pays minier émergent» qu'affiche le Sénégal. En effet, suite aux études géologiques et aux travaux d'évaluation, il a été mis en évidence dans la partie sud est du Sénégal Oriental située à l'Est du pays d'importantes réserves de fer, d'or et de phosphate utilisable directement en agriculture dont l'exploitation nécessite un certain nombre d'infrastructures de transport. Par ailleurs, la mise en valeur du secteur suppose l'existence d'infrastructures de transport adéquates pour l'exploitation sur la période triennale. Les investissements prioritaires pour lesquels l'Etat devrait trouver le financement, afin de rendre les projets d'exploitations minières accessibles aux promoteurs sont d'un montant de 103,6 milliards de Fcfa répartis entre les sous secteurs du transport routier, ferroviaire et portuaire. Ces investissements avec 75 milliards de contenu en formation de capital fixe pourraient avoir des effets très positifs sur le développement de la productivité du secteur des mines. Lors de leur mise en place également, il est attendu une production additionnelle du secteur des BTP. A supposer que leur capacité de production est suffisamment utilisée, ces entreprises pourraient créer une demande significative pour leur investissement. Ainsi, un accroissement des importations de biens d'équipement pourrait en découler, et contribuer à creuser le déficit.

(Taux de
habitat)

Artisanat

Malgré l'intérêt manifeste des pouvoirs public qui est attaché à ce sous secteur il n'existe pas encore de document de politique de développement. Les seuls cadres de référence pour le pilotage des activités restent les directives issues des conseils inter - ministériels. Les objectifs à atteindre visent essentiellement à améliorer les conditions de production des artisans et la compétitivité de la micro - entreprise artisanale, d'une part et d'autre part, à élever le niveau de la qualification professionnelle, élargir les débouchés des produits artisanaux et améliorer le suivi de la population d'artisans

Environnement du secteur privé

A la suite du PASCO exécuté en 1994/95, un projet de renforcement des capacités du secteur privé a été initié. Organisé sous la forme de quatre composantes, il poursuit les objectifs opérationnels suivants :

- améliorer les cadres politiques et sectorielles avec comme agence d'exécution le Groupe de Réflexion pour la Compétitivité et la Croissance (GRCC) ;
- assister directement le secteur dans certains domaines comme le management, la maîtrise des coûts de production, les choix technologiques, la pénétration des marchés, etc. avec la Fondation du Secteur privé comme agence d'exécution ;

- améliorer l'environnement juridiques des affaires avec le Comité de Réforme juridique ;
- accompagner le processus de privatisation des entreprises publiques avec la Cellule de Gestion du portefeuille de l'Etat.

Sur le plan de la privatisation, beaucoup d'entreprises ont déjà vu leur capital transféré au secteur privé. Néanmoins, il reste encore d'importantes unités encore publiques qui doivent être privatisées. Il s'agit notamment de la SONEPI, la SODIDA, la SONACOS, la MSAD, la SICAP, la SAPCO et l'hôtel Méridien Président. Les mesures et actions prévues, au delà de l'appui au processus de privatisation des entreprises publiques, visent à améliorer les cadres politiques et institutionnels et l'environnement juridique. Egalement, l'assistance aux entreprises doit être renforcée pour leur compétitivité.

4.3- Secteur Tertiaire

Le secteur tertiaire occupe une place déterminante dans les conditions de mise en œuvre des perspectives de développement, du fait de l'importance des infrastructures de transport, de télécommunication et de tourisme. Celles-ci jouent un rôle également très déterminant dans la réalisation de gain de productivité des investissements privés.

Transports et Télécommunications

Transports

Les transports constituent un service d'appui à la production et un facteur essentiel de l'amélioration de l'environnement international. C'est à ce titre que le secteur a bénéficié du soutien permanent des pouvoirs publics en vue de promouvoir le développement des infrastructures et d'assurer leur gestion efficace.

La deuxième Lettre de Politique Sectorielle des Transports adoptée en 1999 a servi de base à la formulation du Deuxième Projet Sectoriel des transports (PST2). L'objectif global du PST2 est de consolider et de renforcer les réalisations du PAST et d'en corriger les insuffisances. IL vise entre autres objectifs, à consolider les acquis aux plans institutionnel, organisationnel et financier, et à développer les capacités nouvelles dans des domaines insuffisamment exploités (transport rural, cabotage, transport fluvial. Sur le plan de l'intégration sous régionale, un appui conséquent doit être fait. Les objectifs physiques du Programme quinquennal d'entretien routier sont essentiellement le renforcement du réseau routier. Parallèlement, un programme de rattrapage du réseau sera mis en œuvre à travers un entretien intensif des routes bitumées, le traitement des points critiques sur les routes en terre et la réhabilitation ou la construction d'ouvrages.

L'exploitation du trafic international (72% du chiffre d'affaires de la SNCS) sera assurée, à partir de décembre 1999 au plus tard, par une société dénommée Société d'Exploitation du Trafic International (SETI) et dont le capital sera détenu majoritairement par des actionnaires privés. Elle aura l'exclusivité de l'exploitation du trafic international.

Les fonctions de sécurité de circulation et de dispatching des trains, de l'entretien des infrastructures et des investissements de renouvellement des voies restent du domaine de la SNCF. Dans ce contexte la SNCF devra s'adapter. Son Programme d'Investissement sera appuyé par les bailleurs de fonds.

Le sous-secteur des transports maritimes et fluviaux est caractérisé par la prédominance du Port Autonome de Dakar (PAD) par rapport aux autres ports du pays. C'est à travers ce port que transite plus de 90% du trafic du commerce extérieur du Sénégal. Concernant les ports secondaires, les plus actifs sont ceux de Ziguinchor et Kaolack.

Part de PAST 2 en Port ?

Dans le cadre du PST2, les possibilités d'impliquer le secteur privé dans le financement des infrastructures seront recherchées, notamment par l'intermédiaire d'opérations du type Build-Operate-Transfer (BOT) ou de partenariat public - privé.

Par ailleurs, une actualisation des études relatives à la mise en place d'un port minéralier à Bargny, investissement indispensable pour la rentabilisation de certains projets miniers est prévue.

Les ports secondaires, propriété de l'Etat, ont un faible niveau d'activités. Les ressources tirées de ces infrastructures restent insuffisantes au regard des besoins d'investissement. Une attention particulière va être accordée aux ports de Kaolack et Ziguinchor.

Enfin, au plan institutionnel, les moyens d'intervention de la Direction de la Marine Marchande (DMM) seront renforcés (la législation maritime, programme de formation quinquennal, l'informatisation des tâches et une assistance technique)

Du coté du transport aérien d'importants investissements seront conduits à la mise en application plus rigoureuse des normes et pratiques internationales en la matière.

La privatisation d'Air Sénégal est effective quant à la gestion des aéroports ainsi que la restructuration de l'Aviation Civile et de la Météorologie nationale elles seront lancées avant juin 2000.

Le transport rural au Sénégal ne fait pas encore l'objet d'une stratégie nationale clairement définie, ni de politique à l'instar des autres sous-secteurs. Pour cela, des études.

Dans le cadre du PST2, une grande attention sera accordée au développement du Transport Rural. L'objectif visé étant de faire jouer pleinement au secteur des transports son rôle d'appui au développement du monde rural. Pour ce qui est des transports urbains, l'objectif fondamental des réformes préconisées dans ce secteur est d'assainir le secteur des transports urbains au Sénégal en vue d'améliorer son efficacité de façon durable.

Pour concrétiser ses objectifs, la Banque Mondiale a octroyé à l'Etat du Sénégal, en juin 1997, un crédit de 6,6 millions \$ US, pour le financement du Projet de Réforme et de Renforcement des capacités en vue d'améliorer le fonctionnement institutionnel et la coordination des interventions des différents acteurs du secteur , d'une part et d'autre part d'élaborer un cadre réglementaire des transports collectifs adapté .

Les effets attendus

Les objectifs que l'Etat se propose de réaliser au niveau du transport routier nécessitent la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures et d'actions. Ces mesures et actions vont avoir des effets sur la production et sur l'emploi, la compétitivité la qualité du service et les échanges surtout au niveau sous-régional.

Pour ce qui est du transport urbain, la privatisation de la SOTRAC doit pouvoir améliorer la qualité du service et la gestion en rentabilisant les capitaux investis. Une plus grande productivité de ce secteur est attendue.

Dans le domaine des transports maritimes, les investissements contribueront à développer davantage les échanges entre le Sénégal et l'extérieur en termes de volume et d'intensité des transactions maritimes.

Les mesures et actions à réaliser au niveau du transport ferroviaire doivent améliorer son efficacité opérationnelle et renforcer aussi la compétitivité de l'axe par l'intégration de la gestion du trafic national, sous régional et international.

Quant au transport rural, les mesures et actions d'investissement permettront d'augmenter et de désenclaver la production rurale.

Poste et Télécommunications

La Poste s'est fixée dans son plan de développement 1999/2003 les principaux objectifs de promotion de l'épargne nationale, d'amélioration de la qualité des investissements et de développement et d'intégration des régions dans le cadre de la politique d'Aménagement du Territoire.

En effet, si grâce à l'autonomie financière acquise la Poste n'est plus obligée de placer les fonds de la Caisse d'Epargne au Trésor Public, il n'en demeure pas moins que l'autonomie de gestion souffre d'une part, de l'obligation de distribuer le courrier à domicile, de maintenir le réseau postal, voire de le développer dans le cadre de la politique de l'aménagement du territoire, et d'autre part, de l'impossibilité de pratiquer la vérité de prix, pour des raisons de politiques sociales, sur des prestations dont les coûts de revient ne cessent d'augmenter.

Ainsi, face au contexte national et international, la principale stratégie de LA POSTE consiste à renforcer ces acquis, mais également à poursuivre ces efforts de développement et de diversification des prestations. Ces actions sont sous-tendues par des efforts de promotion et de commercialisation des produits postaux et parabancaires.

A l'instar des profondes et rapides mutations dans le monde des télécommunications, le Sénégal s'est engagé à procéder à des réformes institutionnelles incontournables. C'est ainsi que la mise en place d'un nouveau cadre juridique pour le développement des télécommunications aura pour but de concilier l'ouverture à la concurrence (pour améliorer la compétitivité de notre économie) et la consolidation d'un service public.

A travers son PQG la Sonatel poursuit les objectifs de :

- de porter la contribution du secteur au PIB de 2,4 % en 1994 à 3,5 % en l'an 2000 avec la création d'emplois et de richesse grâce au développement d'initiatives privées ; *Télécoms*
- de tripler le parc des lignes téléphoniques en le portant à 200 000 à l'horizon 2000 ce qui correspondra à une densité téléphonique de 1 téléphones pour 100 habitants ;
- d'équiper les communautés rurales et les villages centre de plus de 2000 habitants au moins d'une ligne téléphonique à l'horizon 2000 tout en faisant en sorte que chaque sénégalais puisse se trouver à moins de 5 km d'un téléphone ;

- de promouvoir le développement d'une industrie locale d'équipements de télécommunications ;
- de veiller à prendre en compte les aspects liés à la sécurité et à la défense ;
- d'assurer en permanence la disponibilité au Sénégal d'un réseau de télécommunications fiable, ouvert sur le monde. Les taux d'efficacité des communications locales et interurbaines seront portés respectivement à 70 % et 60 % en l'an 2000.

Il est attendu des actions d'investissement du secteur, une importante création d'emplois aussi bien dans la phase de mise en place des investissements que dans la phase de fonctionnement. En conséquence les revenus distribués seront accrus dans les localités. Aussi, l'amélioration de la qualité de la communication à l'intérieur des régions, participera - t- elle à la réalisation d'un meilleur cadre de vie des populations.

Secteur Touristique

Compte tenu de la non atteinte des objectifs fixés dans le Plan Stratégique de Développement du Tourisme à l'horizon 2010 , ceux-ci seront réactualisés à la lumière d'une nouvelle politique de distribution, de diversification des marchés, de renforcement du partenariat, de promotion des sites spécifiques, etc...

Ainsi, la Lettre de Politique Sectorielle du Tourisme en cours de préparation permettra de mener une action globale et homogène au niveau des problèmes fonciers, d'aménagement, d'infrastructures, d'équipements hôteliers et para-hôteliers de la formation professionnelle et des cadres, du transport , de la réglementation, des activités et professions touristiques de l'accueil, de l'animation et de la promotion. Les investissements du sous-secteur ont sensiblement augmenté en passant de 2,3 à 3,4 et 6,1 milliards entre les PTIP 1997-1999, 1998-2000 et 1999-2001. Les actions de valorisation de la destination Sénégal auront les effets significatifs dans la Balance des Paiements (augmentation des devises) et pourraient jouer un rôle déterminant dans l'investissement par les capitaux étrangers du secteur secondaire.

4.4-Secteur Quaternaire

Le secteur quaternaire est le secteur des ressources humaines et du cadre de vie. Il participe indirectement à la réalisation des objectifs économiques par le biais du renforcement du capital humain, et directement à la réalisation des objectifs sociaux de base. La part du budget d'investissement qui lui est réservée, explique toute la priorité qui lui accordée par l'Etat.

Hydraulique urbaine et assainissement

Durant la période 1994/2000, la mise en œuvre de la stratégie relative à la « Rénovation et au renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des centres urbains se traduira par (i) la mise en place d'un cadre institutionnel pouvant permettre l'efficacité et l'équilibre du sous-secteur de l'hydraulique urbaine et la réforme institutionnelle est

Pour le secteur de l'éducation et de la formation, les objectifs visent la réalisation d'un taux de scolarisation de 70 % en 2000, 80% en 2003 et la scolarisation universelle à l'horizon 2008. La stratégie sera basée sur le renforcement de l'accès au niveau de l'enseignement moyen et secondaire tout en veillant à un développement équilibré de la carte scolaire et à l'amélioration de la qualité et de la gestion des établissements.

Dans ce cadre, il est prévu d'augmenter à 50 % ^{de} du taux de passage de l'enseignement élémentaire à l'enseignement moyen général et de relever à 60% ^{de} du taux de passage de l'enseignement moyen à l'enseignement secondaire.

En outre, la priorité sera portée sur l'augmentation de la part du secteur privé mais également sur la qualité et la pertinence des enseignants ^{en tant que} notamment par la promotion des enseignements scientifiques et l'introduction progressive de la technologie.

La restructuration de l'enseignement technique et professionnel en vue de leur autonomie et de leur rentabilité tout en essayant de développer l'apprentissage, et d'introduire de nouvelles filières porteuses et d'expérimenter de nouvelles formes de concertation et de partenariat avec le secteur privé. [La poursuite des réformes en cours au niveau de l'enseignement supérieur (rationalisation des flux), dans un contexte de consolidation et de diversification de l'offre.] A ce niveau, l'accent sera mis également sur l'augmentation de la part du privé. L'amélioration de la gestion du système éducatif dans le cadre de la décentralisation et d'une plus grande implication du privé et de la société civile. L'accroissement de l'efficacité dans l'allocation des ressources publiques et la mobilisation de ressources additionnelles en provenance du secteur ; l'éradication de l'analphabétisme en faisant baisser le taux d'analphabétisme de 5% par an.

phrase incorrecte

Dans ce cadre, l'accent sera mis sur l'alphabétisation des femmes, la réduction des disparités entre zones rurales et zones urbaines et la promotion des langues nationales. Les différents programmes en cours d'exécution en rapport avec les ONG, les organisations communautaires de base et les groupements de femmes (alphabétisation priorité femmes, PAPA) devront permettre de réaliser ces objectifs.

Secteur de la Santé

Les nouvelles orientations de la politique de santé et d'action sociale ont permis de dégager des orientations stratégiques et de tracer les grandes lignes des réformes envisagées dans le secteur de la santé. Elles seront mises en œuvre à travers le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) qui couvre la période 1998-2007 et dont les orientations stratégiques sont traduites en actions dans le cadre d'un Programme de Développement Intégré de la Santé et de l'Action Sociale (PDIS) quinquennal (1998/2002).

Le PDIS a pour objectif : i) réduire la mortalité infantojuvénile par un appui conséquent aux actions axées sur l'élimination des maladies diarrhéiques, la malnutrition, les maladies du PEV, les endémies locales et les MST/ SIDA ;ii) réduire la mortalité maternelle ; iii) réduire l'indice synthétique de fécondité par un renforcement des efforts en matière de planification familiale et par l'amélioration des services de la santé de la